

6213-01-001

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président  
Mme ANNE-MARIE PARENT, commissaire  
M. DENIS BERGERON, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ  
POUR HUIT TERRITOIRES  
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA CÔTE-NORD  
PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 3

---

Séance tenue le 14 décembre 2011 à 19h  
Hôtel Le Manoir  
Salle Cartier  
8, avenue Cabot  
Baie-Comeau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2011  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD (par Internet)..... 3  
QUESTIONS DE LA COMMISSION .....11  
REPRISE DE LA SÉANCE  
QUESTIONS DE LA COMMISSION (suite) ..... 65  
PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ  
PROJETÉE DU LAC PLÉTIPI ..... 77

---

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2011  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir, bienvenue à cette troisième séance de la première partie de l'audience publique sur les projets de réserves de biodiversité pour huit (8) territoires dans la région administrative de la Côte-Nord.

10

Bienvenue également aux personnes qui sont à Sept-Îles pour participer en direct aux travaux de la Commission d'enquête par visioconférence interactive ainsi qu'aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio et vidéo.

15

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier encore une fois si le ministère responsable a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

20

Non monsieur le Président. Et on est en train de s'informer concernant l'entente avec les agents de la faune, sur les agents de la faune. On vérifie auprès de la vérificatrice interne si on peut déposer le document.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

25

Parfait, merci madame Bernard.

Et du côté des personnes-ressources, est-ce qu'il y en a parmi vous qui ont de nouveaux documents à déposer, madame Rousseau?

30

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Non, nous n'avons pas remis de nouveaux documents.

35 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Warren non plus?

40 **PAR M. CHARLES WARREN:**

Non.

45 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bertrand non plus?

50 **PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

Non.

55 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Berger, madame Otis et monsieur Bédard, il y a aucun document, parfait, merci.

Le registre est ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire autant à Baie-Comeau qu'à Sept-Îles pour venir poser vos questions.

60 Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à Marie-Josée Harvey, coordonnatrice de la Commission d'enquête qui est à la table située à l'arrière de la salle à Baie-Comeau ou à Monique Gélinas, du côté de Sept-Îles.

65 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions; deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-question.

Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives aux projets. Toutes les questions et réponses me sont directement adressées ou, si c'est un des deux (2) commissaires, vous leur répondez directement.

70 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans les salles et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

75 Il n'y a personne qui s'est inscrit ni à Sept-Îles ni ici ce soir, par contre, j'ai deux (2) questions, en fait nous avons deux (2) questions qui proviennent de la MRC de La Haute-Côte-Nord!

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD (par Internet)**

80

**PAR LE PRÉSIDENT:**

85

Donc la première question est la suivante! Dans les aires protégées, est-ce qu'il serait possible de convertir les baux d'abri sommaire en baux de villégiature? Et je m'adresse au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à savoir si oui, dans quelle mesure, si non pour quel motif?

90

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

À prime abord, monsieur le Président, on n'est pas favorable à la transformation des baux d'abri sommaire en bail de villégiature.

95

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Monsieur le Président, la gestion des baux de villégiature relevait pas du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs; toutefois, dans certains cas, il y a auparavant des lettres qui ont été envoyées aux détenteurs de baux d'abri sommaire qui leur donnaient l'opportunité de transformer leur bail d'abri sommaire en bail de villégiature.

100

Dans ces cas-ci, le MDDEP est tout à fait en accord à respecter cet engagement précédent là.

105

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ces lettres ont été envoyées vers quelle date?

110

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

C'est une bonne question. Comme c'est pas nous qui avons envoyé ces lettres-là, il faudrait demander...

115

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je présume, est-ce qu'au niveau du MRNF, vous êtes au courant?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

120 Je suis au courant, mais je pourrais pas vous dire la date avec exactitude. Je dirais peut-être plus ou moins un an.

**PAR M. MATHIEU CYR:**

125 Ça a été fait au printemps. Les conversions, c'est ça, ça a été fait, bien, au printemps, à partir de l'hiver jusqu'au printemps.

Il reste la MRC Haute-Côte-Nord qui n'a pas été faite dans son entièreté pour d'autres considérations.

130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qu'est-ce qu'on entend par abri sommaire?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

135 Un abri sommaire, en fait c'est un camp de chasse; il y a pas d'installation septique, c'est un plancher, je pense que c'est vingt par vingt (20 pi X 20 pi), quelque chose comme ça, c'est un petit camp.

140 Alors qu'un chalet de villégiature, bien, c'est un chalet. Un bail de villégiature, il y a quatre mille mètres carrés (4000 m<sup>2</sup>) de terrain.

En fait, c'est le terrain qui fait la différence, puis aussi les installations septiques.

145 Alors c'est sûr que dans un territoire protégé, bien, ça fait qu'il y a un plus grand espace pour un bail de villégiature qu'un abri sommaire, en plus des installations septiques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

150 Donc ça veut dire que quelqu'un qui transforme son abri sommaire, il est obligé évidemment d'installer une fosse septique?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

155 Pas nécessairement, mais c'est parce qu'il y a beaucoup de gens qui avaient des baux d'abri sommaire qui, en fait, avaient un chalet; il y avait une toilette et tout, puis ils payaient seulement pour un abri sommaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

160 Donc l'abri sommaire consistait peut-être plus en une réserve pour mettre les choses, non?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

165 Non. En fait, c'est que les gens, c'est un peu comme une occupation sans droit, là, ils faisaient comme s'ils avaient le droit d'avoir un chalet à cet endroit-là, mais en fait, ils avaient seulement le droit d'avoir un camp de chasse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

170 Est-ce qu'il y a beaucoup de monde qui se sont convertis?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

175 Oui, il y a plusieurs personnes qui se sont converties, parce que s'ils se convertissent pas, ils doivent démolir la partie excédante au bail et les installations septiques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

180 Parfait, merci madame Rousseau. Oui monsieur Bergeron!

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

185 En complémentaire! Un abri sommaire, c'est quoi en termes de délais pour un bail d'abri sommaire, tant qu'il est renouvelé par année?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

190 Oui, c'est à chaque année. Puis sur la Côte-Nord, nous n'émettons plus d'abri sommaire, nous émettons seulement des baux de villégiature privés.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Donc c'est un droit acquis pour certaines personnes?

195

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

C'est un droit acquis pour ceux qui l'ont, puis c'est pas le même prix aussi évidemment. Habituellement, bien, c'est sûr que c'est selon la proximité des villes, c'est dépendant de secteurs, mais habituellement ici sur la Côte-Nord, c'est autour de deux cents dollars (200 \$) pour un bail de villégiature privée.

200

Puis je crois qu'un abri sommaire, c'est autour de cinquante dollars (50 \$), quelque chose comme ça; c'est beaucoup moins cher.

205

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Est-ce qu'il y a beaucoup de gens qui renouvellent pas leur bail, puis leur droit s'éteint?

210

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Bien en fait, leur droit s'éteint, sauf qu'on appelle ça des occupants sans droit. Ils renouvellent pas leur bail, ils paient plus leur bail, mais habituellement, ça, à l'époque, c'était le ministère des Ressources naturelles, maintenant, vu que c'est la MRC qui a pris les baux de villégiature, c'est la MRC qui devra faire l'inspection.

215

Et c'est le ministère des Ressources naturelles qui va faire les démarches pour soit faire démolir le camp ou le brûler.

220

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Messieurs des MRC, les deux (2) MRC, comment faites-vous la vérification des baux d'abri sommaire ou les baux de villégiature?

225

Est-ce que l'inspecteur municipal y va une fois par année, comment ça procède, finalement?

**PAR M. KEVIN BÉDARD:**

Bien, jusqu'à maintenant, en fait, c'est sûr qu'on a commencé à prendre en charge les dossiers, donc on fonctionne surtout au niveau des premières demandes qu'on reçoit, donc des

230



renouvellements de bail, on va vérifier s'il y a des demandes d'agrandissement aussi, au niveau des permis qui sont émis; on fait des visites sur le territoire.

235 Mais pour l'instant, il y a pas d'ordre précis qui est établi pour prioriser tel bail ou tel autre bail selon les secteurs. Il y a pas d'ordre établi par rapport à ça.

240 Puis, bon, la question allait dans le sens où, je prends plus précisément l'exemple du brûlis du lac Frégate. Dans cette réserve-là, il y a quatre (4) baux d'abri sommaire. Il y en a un qui est actuellement en processus de conversion. Le citoyen en question avait entrepris des démarches auprès du MDDEP et du MRNF, puis, bien, pour l'instant, il a obtenu les autorisations, puis je pense que le dossier suit son cours.

245 Il y a un autre bail d'abri sommaire qui a une clause qui lui permet de faire également une conversion. Les deux (2) autres n'ont pas cette clause-là dans leur bail.

La question était plus dans une optique, dans le fond, de régulariser une situation. C'est depuis 93 que le MRNF n'émet plus de baux d'abri sommaire, décide d'émettre seulement des baux de villégiature.

250 En fait, le bail de villégiature, je pense, permet un meilleur encadrement également, c'est un peu pour connaître la procédure à suivre puis la position dans le cas d'une aire protégée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

255 Parfait, merci.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

260 Tout à l'heure, on posait des questions quant à la responsabilité de la MRC pour ce qui est de l'application de certaines réglementations sur les territoires non organisés. On nous répondait que c'était pour ce qui est de la façon d'aborder la gestion des baux de villégiature, ce serait défini dans le cadre d'un plan de gestion en quelque sorte entre la MRC, à moins que j'aie mal compris?

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

265 Au niveau de la villégiature en tant que telle, pour l'émission de nouveaux droits, pour la conversion de droits, c'est des directives du ministère qu'on applique.

270           Donc on a des guides sur plusieurs aspects, et tous les massifs de protection du caribou par exemple font partie de ça, puis il y a d'autres territoires fermés à la villégiature en fonction de la densité d'occupation qui est existante.

275           J'aurais peut-être voulu apporter quelques compléments d'information à la question de monsieur le président concernant l'inspection sur les territoires.

280           On a trente-cinq mille kilomètres carrés (35 000 km<sup>2</sup>) de territoires à couvrir, avec des chemins forestiers plus ou moins accessibles des fois, des fois il faudrait y aller l'hiver, des fois il faudrait y aller en bateau, en tout cas, ça demande un équipement assez important que le ministère avait en partie à l'époque où il avait la gestion des baux, donc on fait ça en ciblant des priorités évidemment.

285           Notamment, les lacs de concentration de villégiature sur lesquels on avait de la sensibilité environnementale pour aller respecter notamment le Q-2 r.8.

290           On accorde une certaine sensibilité aussi à ce qui peut se passer dans les réserves de biodiversité, par exemple les aires protégées. Cela dit, c'est pas toujours des territoires très accessibles non plus.

295           Donc pour nous, on n'y va pas de manière très régulière par rapport à d'autres endroits sur le territoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

295           Merci monsieur Berger. Oui monsieur Bergeron!

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

300           Bien moi, la question, ça portait, évidemment on dit qu'il peut arriver des situations où il y a des occupations sans droit, est-ce qu'éventuellement, il y aurait une intervention – est-ce que ça va relever de la responsabilité de la MRC pour ce qui est de la régularisation de ces situations-là ou ça reste de la responsabilité du MRNF?

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

305           Pour l'inspection, c'est la MRC. C'est la MRC qui monte le dossier, c'est-à-dire qui prend les photos, qui appose un avis en rouge, en gros, sur le bâtiment, pour dire, monsieur, si vous êtes encore là dans sept (7) mois, il va falloir qu'on entame des procédures.

Puis le ministère vient un peu plus tard dans les procédures juridiques, et advenant un cas extrême, le brûlage du bâtiment.

310

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Merci.

315

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La deuxième question est la suivante! Certains détenteurs de baux de villégiature se rendent actuellement en avion à leur chalet, car aucun chemin ne permet d'y accéder.

320

Dans le cas où un bail est transféré, est-ce qu'il serait possible pour le nouveau détenteur de droit d'aménager un chemin pour se rendre à son chalet?

Madame Rousseau.

325

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

S'il est à l'intérieur d'une réserve de biodiversité projetée, une aire protégée quelconque, nous allons faire la demande au MDDEP.

330

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et au niveau du MDDEP, est-ce que vous allez permettre un nouvel accès pour aller à un chalet dans une aire protégée?

335

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

À la base, on est défavorable à la création de nouveaux chemins dans les aires protégées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

340

Parfait, merci.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

345

Peut-être pour compléter! La cession, disons qu'il arrive pour les abris sommaires, est-ce qu'il y a une possibilité qu'il y ait une cession du droit, à un tiers, à un enfant?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

350 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

355 Donc le droit acquis se perpétue, pourrait éventuellement se perpétuer?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Oui.

360 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Soit par vente, soit particulièrement légation?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

365 Oui. Il peut y avoir un transfert de bail, il peut y avoir une vente, un don, tout est possible.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

370 Lorsqu'il y a un transfert éventuellement, est-ce que vous avez, ou encore la MRC a la possibilité d'imposer une nouvelle condition ou c'est simplement une reconduction des conditions antérieures?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

375 C'est les mêmes conditions.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

380 Sans hausser ou modifier?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

385 Habituellement, c'est les mêmes conditions.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Merci.

390

---

**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

395

Le plan d'action sur les aires protégées de 2000-2009 avait entre autres comme objectif la présence d'une grande aire protégée par région naturelle.

Quelle est la superficie minimale d'une grande aire?

400

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

405

On pourrait peut-être parler d'une superficie moyenne des aires protégées. Au niveau des réserves de biodiversité, disons qu'on vise à peu près une centaine de kilomètres carrés, pour que ce soit suffisamment représentatif pour que ça puisse comprendre les éléments les plus pertinents à la représentativité.

Est-ce que ça répond à votre question?

410

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Monsieur Boisjoly, je pense, veut compléter?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

415

La définition d'une grande aire protégée était pas arrêtée à ce moment-là dans le plan d'action. Mais comme présentement, en fonction des nouvelles orientations, on parle de la création de deux (2) très grandes aires protégées qui sont de l'ordre de dix mille kilomètres carrés (10 000 km<sup>2</sup>).

420

Maintenant, dans le cas de l'ancien plan d'action, je crois que c'était plus autour de mille kilomètres carrés (1000 km<sup>2</sup>).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

425

Puis à partir de vos critères, finalement, est-ce que vous pourriez déterminer quelles sont les grandes aires protégées pour chacune des régions naturelles de la Côte-Nord?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

430

J'ai pas la liste présentement, mais je pourrais vous fournir l'information.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

435

Parfait. Donc ça pourrait aller à plus tard!

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

440

On dit que l'aire protégée idéale devrait être de forme ronde pour limiter l'effet de bordure, est-ce que vous pourriez préciser puis expliquer davantage les concepts basés là-dessus?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

445

Oui, en fait pour plusieurs espèces d'intérieur, donc qui sont associées à la forêt mature, il y a un effet de bordure qui est observé. Et je vais vous donner l'exemple qui est le plus connu et peut-être le plus pertinent dans le cas ici, c'est l'exemple du caribou forestier.

450

Il y a des études qui ont démontré que le caribou forestier s'éloignait des coupes et de toutes formes de perturbation, que ce soit les feux, les coupes, les routes, à une distance qui peut aller jusqu'à quatre point cinq kilomètres (4,5 km) du chemin.

455

Et les prédateurs vont utiliser par exemple cette bordure-là aussi, à tel point que c'est dans cette bordure de quatre point cinq kilomètres (4,5 km) qu'il y a le plus de chance de cooccurrence du caribou et de son prédateur.

460

Donc une aire protégée qui serait créée pour le caribou forestier qui serait de forme longiligne, en fait, aurait pas de noyau de protection; ce serait plus un îlot d'extinction pour le caribou forestier, parce que ça augmente les probabilités d'occurrence de la proie et du prédateur. Donc c'est un exemple qui explique le concept.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

465

Quelles sont les étapes subséquentes suite à l'obtention d'un statut permanent jusqu'à la mise en œuvre du plan de conservation?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

470

En fait, le plan de conservation est effectif lors de la création du statut permanent.

Maintenant, les étapes sont de rencontrer les utilisateurs du territoire dans le but de former justement un comité de gestion et rédiger un plan d'action pour établir les priorités pour cette aire protégée là.

475

Maintenant, je vous dirais que pour l'instant, c'est surtout des étapes théoriques qui seront ajustées quand on va vraiment se consacrer à la gestion.

480

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que le plan de conservation, s'il est de mise dès que la réserve obtient son statut permanent, à ce moment-là, ça veut dire que vous avez travaillé en amont?

485

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Le plan de conservation va être rédigé en fonction, par exemple, de la consultation présente, et c'est le plan d'action qui va être rédigé par la suite avec les différents intervenants.

490

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, ça, j'avais compris que le plan d'action venait après, lorsque le statut est donné comme statut permanent.

495

Maintenant, c'était pour voir qu'est-ce qui se passait avant, c'est ça. Donc le plan de conservation, suite aux travaux de la Commission, si je comprends, vous allez rédiger un plan de conservation pour chacune des aires protégées projetées, et lorsqu'elles seront permanentes, bien, ce plan de conservation là de mise va être officiel?

500

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Oui. En fait, le plan de conservation des réserves projetées est un plan général qui reprend un peu un régime d'activité général pour toutes les réserves de biodiversité, à part quelques exceptions.

505

Par contre, après les ateliers, après les rencontres, après les audiences, on peut spécifier des éléments dans le plan de conservation du statut permanent. Je parlais par exemple du zonage dans les monts Groulx tout à l'heure, c'est spécifié dans le plan de conservation de la réserve permanente Uapishka.

510

Donc des ajustements sont faits de façon à adapter la conservation, le plan de conservation aux particularités du territoire en question.

515

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Monsieur Bergeron.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

520

En lien avec une aire de biodiversité qui a un statut permanent, c'est à partir de ce moment-là que vous engagez formellement la formation d'un comité de gestion, d'un comité avisé ou d'un conseil de conservation.

525

Quand on sait qu'il y a certaines aires de biodiversité qui ont un statut projeté de plusieurs années, est-ce que ça serait pas pertinent de trouver une forme pour pouvoir associer, sans nécessairement que ça devienne formellement un comité de gestion, d'associer quand même les usagers à la gestion de l'aire de biodiversité projetée?

530

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Je vous dirais que c'est tout à fait pertinent, par contre, comme mentionnait madame Bernard, les effectifs, autant les ressources autant humaines que monétaires sont présentement "focussées" sur la création d'aires protégées.

535

Pour vous donner juste un exemple, je m'occupe personnellement de vingt-cinq (25) réserves de biodiversité, c'est difficile, dans ce cas-là, de et travailler sur les audiences comme ça et en même temps, participer à des ateliers de gestion sur le territoire.



**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

540

Donc je comprends que c'est pertinent, mais faute de moyens! Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

545

Madame Parent.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

550

Je m'adresse à monsieur Warren de la CRÉ. Est-ce qu'il y a arrimage entre la proposition d'aires protégées du MDDEP et le Plan régional de développement des ressources naturelles et du territoire?

**PAR M. CHARLES WARREN:**

555

Non. Actuellement, il y a pas d'arrimage, bien en fait, ce qui existe, c'est qu'il y a un statut de protection provisoire là. Il va y avoir arrimage avec les contours finals, mais le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, ça concerne pas la mise en place d'aires protégées. C'était pas un des objectifs de ce plan-là.

560

Comme j'ai dit plus tôt, je crois, cet après-midi, ça veut pas dire qu'au niveau de la Conférence, on n'est pas concerné par les aires protégées, mais si on s'adresse spécifiquement au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, ça couvrirait cinq (5) secteurs de gestion du ministère des Ressources naturelles et de la Faune donc qui peuvent contribuer à la mise en place d'aires protégées. Mais le mandat est vraiment au MDDEP.

565

Ça fait qu'on parle à ce moment-là d'aspect au niveau de ce qu'on appelle territoire, donc la gestion, effectivement la planification des baux de villégiature et commerciaux, éventuellement la gestion où il y a des éléments fauniques, des éléments au niveau minier, au niveau énergie et au niveau forestier.

570

Ça peut toucher par ricochet, mais actuellement, dans le Plan, il y a pas de section spécifique concernant les aires protégées.

Je sais pas si ça répond à votre question?

575

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Oui, je vous remercie.

580 Alors je vais du côté du MDDEP! On a parlé cet après-midi de connectivité, est-ce que vous pourriez expliquer la notion d'indice de connectivité?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

585 Oui. C'est une précision importante. En fait, l'indice de connectivité a été développé dans le cadre des travaux sur le portrait des aires protégées 2002-2009.

Comme je le mentionnais précédemment, la connectivité, normalement, devrait être évaluée par espèce, donc spécifique à l'espèce.

590 On a voulu développer un indice général de connectivité et dans ce cas-ci, la façon qu'on a jugé la plus pertinente de réaliser cet indice-là, c'est, d'une part, de considérer la distance entre les aires protégées, donc plus les aires protégées sont éloignées, moins elles sont considérées comme connectées, et d'autre part, toutes formes d'empreintes humaines venaient additionner, venaient réduire cet indice de connectivité là.

595 Donc c'est un processus géomatique qui calculait, qui attribuait une valeur à chaque pixel de la carte et en fonction de la présence de, par exemple, d'infrastructures routières, de lignes hydroélectriques, etc.

600 Et la distance entre les aires protégées venait diminuer la valeur de ce pixel-là.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

605 C'est plus clair, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bergeron, avez-vous des choses?

610 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Oui. Peut-être des éléments de discussion qu'on a peut-être effleurés cet après-midi!

615 En termes de représentativité, quel pourcentage d'aires protégées de la Côte-Nord est composé de tourbières et d'autres milieux humides, et quel pourcentage serait nécessaire pour en assurer la représentativité?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

620 J'ai pas le pourcentage de tourbières protégées, par contre, je sais que pour la province, si on regarde dans le portrait, pour la province naturelle des Laurentides centrales, les tourbières sont surreprésentées. Je me souviens pas du pourcentage par cœur, je pourrai vous revenir avec ça. Mais on n'est pas en carence dans la protection de tourbières dans la région.

625 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Donc elles sont bien représentées dans les aires que vous proposez aujourd'hui?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

630 Tout à fait, oui.

En fait, il y a Ménistouc qui est axée pour la conservation des tourbières, mais en fait, toutes les aires protégées en contiennent une certaine proportion.

635 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Merci. Peut-être une autre question en rapport avec les carences du réseau!

640 Comment les carences du réseau ont-elles été identifiées?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

645 Les carences du réseau sont identifiées en deux (2) niveaux. Premièrement, l'analyse dans le portrait à l'échelle des différentes provinces naturelles a permis d'identifier plusieurs carences. Je sais pas si vous avez lu ce document-là?

Il y a une méthodologie particulière pour chaque type d'analyse de carences.

650 Maintenant, comme je le mentionnais, dans le cadre des travaux d'identification des territoires d'intérêt pour le douze pour cent (12%), une analyse de carences beaucoup plus poussée est en cours de réalisation présentement.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

655

Autre question peut-être un peu profane! Comment le noyau de conservation est-il déterminé? Doit-il avoir une superficie minimale pour qu'il puisse bien jouer son rôle premier de conservation?

660

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Oui, c'est une question qui est aussi un peu spécifique à l'espèce. Mais en fait, le noyau de conservation, on tient compte de l'effet de bordure. Donc c'est surtout en termes de configuration et justement du ratio superficie-périmètre.

665

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Merci.

670

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boisjoly.

675

Madame Rousseau, bon, on sait que certaines aires protégées correspondent en partie à un bloc de protection identifié à la stratégie d'aménagement du caribou forestier, est-ce que vous pouvez déposer cette stratégie et en même temps, nous expliquer l'impact que ça peut avoir sur le territoire de la Côte-Nord?

680

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Je vais faire la demande à ma consœur Sandra Heppell.

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

685

Bonsoir. Oui, c'est un plan d'aménagement de l'habitat du caribou. On a une carte, une cartographie qui existe de ce plan-là, qui est un plan régional dans les UAF, les unités d'aménagement forestier, et puis c'est un plan qui comprend des zones de protection et des zones d'atténuation.

690

Puis l'objectif, c'est d'avoir une rotation entre les massifs – c'est que les massifs de protection sont protégés jusqu'à ce qu'il y ait un massif adjacent qui puisse accueillir du caribou.

695 Puis ça, ça correspond, le visuel, là, c'est plusieurs, c'est des blocs de cent (100 km<sup>2</sup>) à deux cent cinquante kilomètres carrés (250 km<sup>2</sup>) qu'on vise pour la protection.

Puis il y en a plusieurs dans toutes les UAF.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

700 Donc un bloc de protection, c'est en attendant, si je comprends bien?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

705 Oui, c'est un bloc de protection qui est mis en place de façon temporaire, en attendant que la forêt adjacente ait poussé et possède les attributs nécessaires pour accueillir du caribou.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

710 Et le massif de protection, quelle différence qu'il y a entre un massif de protection et un bloc de protection?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

715 C'est la même chose.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

720 C'est parce que dans le document, il y avait les deux (2), ça fait qu'on se posait la question à savoir si c'était identique.

Pouvez-vous nous expliquer la répartition des blocs de protection qu'il peut y avoir sur le territoire?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

725 En fin de compte, pour mettre en place ce plan d'aménagement là, on a d'abord considéré, sur la base de nos connaissances qu'on a sur le caribou, les données d'inventaire, les observations, les données de télémétrie, parce qu'il y a des caribous qui sont porteurs de collier sur le territoire, donc selon toutes ces données-là, on a délimité des secteurs d'intérêt où les caribous se rassemblent en hiver.

730

Puis on a mis, dans les principaux secteurs d'intérêt sur l'ensemble de la forêt sous aménagement de la Côte-Nord, on a mis en place des zones de protection centrées sur ces secteurs d'intérêt là pour le caribou.

735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc les superficies sont suffisantes pour assurer la survie puis la protection du caribou?

740 **PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

Malheureusement, c'est pas une situation qui est idéale. C'est une stratégie qui est un compromis actuellement. C'est pas la situation idéale pour le caribou forestier, parce que c'est des blocs assez petits, là. Cent (100 km<sup>2</sup>) à deux cent cinquante kilomètres carrés (250 km<sup>2</sup>), c'est pas tellement grand pour le caribou forestier.

745

Comme mentionnait monsieur Boisjoly plus tôt, un bloc propice, apte à maintenir du caribou à long terme, c'est un bloc qui est de la taille du domaine vital du caribou, ça fait que de l'ordre de mille kilomètres carrés (1000 km<sup>2</sup>).

750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Depuis que la stratégie a été mise de l'avant, est-ce que la situation du caribou s'est améliorée?

755 **PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

La situation s'est sûrement pas améliorée; elle s'est soit maintenue ou plutôt détériorée même.

760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc à l'échéance de ce plan-là, est-ce qu'il y a un nouveau plan qui va être envisagé?

765 **PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

C'est un plan, oui...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

770 Parce qu'il arrive à échéance en 2012, donc il reste peu de temps?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

775 Bien, ce plan d'aménagement là de l'habitat du caribou, c'est un plan qui a été mis en place suite à des recommandations d'un comité d'experts. Ce comité d'experts là avait proposé ses lignes directrices là, les blocs de protection avec des blocs de remplacement, comme je vous disais, de la rotation, la stratégie de rotation.

780 C'est une stratégie qui avait été proposée par des experts selon les connaissances dans ce temps-là, puis aussi, pour accommoder, c'était les compromis pour tenir compte des impacts socioéconomiques. Puis c'est une stratégie qui est en cours de révision, parce que selon les nouvelles connaissances, on se rend compte que ce sera peut-être pas apte à maintenir à long terme le caribou.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

785 Donc autrement dit, il y a eu des constatations, mais est-ce qu'il y a un bilan qui a été réalisé sur votre plan?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

790 Bien, oui, il y a un bilan qui est en cours de réalisation par une équipe provinciale, l'équipe de rétablissement du caribou forestier qui fait actuellement le bilan, la mise en œuvre du plan de rétablissement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

795 Et ce bilan va être disponible à peu près vers quelle date?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

800 Ah mon dieu, je crois que le plan de rétablissement actuel arrive à échéance en 2012, donc ça devrait être au courant de 2012 qu'il y a un bilan de produit du plan et un nouveau plan de rétablissement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

805 Parfait. Quelles actions pourraient être entreprises pour assurer encore une meilleure protection de l'écotype?

810 **PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

Ce serait sur la base des connaissances, ce serait de réduire le niveau de perturbation.

815 Les nouvelles connaissances, selon des études pancanadiennes, révèlent que plus le niveau de perturbation de l'habitat du caribou est élevé, plus les probabilités de persistance du caribou sont diminuées.

820 Et ça a été évalué que c'est toutes des probabilités, c'est basé sur des probabilités, mais qu'à un taux de perturbation du paysage de trente-cinq pour cent (35 %), ça, ça inclut les coupes de moins de cinquante (50) ans, les brûlis de moins de cinquante (50) ans, les chemins, les lignes hydroélectriques, les chalets, trente-cinq pour cent (35 %), à ce niveau-là, on a soixante pour cent (60 %) de chance de maintenir du caribou dans le paysage.

825 Donc l'objectif, ce serait d'avoir un seuil de perturbation pas plus haut que trente-cinq pour cent (35 %).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

830 Merci. Du côté du MDDEP, je vais vous citer, en fait je cite une phrase qui est prise dans le PR1. On dit:

835 "Des sentiers de motoneige traversent les réserves projetées dont celle de Plétipi et de Racine de Bouleau – et on dit dans votre document – une attention particulière devra être portée à l'impact des motoneigistes sur le dérangement du caribou forestier.

"Donc le MDDEP travaillera de concert avec les utilisateurs de motoneige, de façon à réduire le plus possible le dérangement."

840 Concrètement, quelles seraient ces mesures?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

845 J'en ai parlé un petit peu précédemment, monsieur le Président. C'est, par exemple, dans le cas de la Pourvoirie Plétipi, de travailler avec les gestionnaires de cette pourvoirie-là. Les discussions ont déjà d'ailleurs commencé pour regarder la possibilité, advenant qu'un secteur d'utilisation plus intensive soit ciblé, pour proposer un parcours alternatif qui dérangerait moins le caribou.

Donc ce serait surtout du partenariat et de la sensibilisation.



850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De telles mesures, est-ce que ce serait assez efficace pour permettre au caribou forestier d'avoir un peu plus de quiétude?

855 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Bien, le caribou forestier, je crois, s'il entend pas, il voit pas le motoneigiste, ne sera pas du tout perturbé par la motoneige.

860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au niveau du MRNF, est-ce que le ministère prévoit réaliser un inventaire des populations du caribou forestier?

865 **PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

On en réalise de façon récurrente assez régulièrement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

870

Et est-ce que vous pourriez déposer ces plans d'inventaire?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

875

Oui, on a une cartographie des secteurs qui ont été inventoriés au fil des ans, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

880

Parfait. Donc vous allez le déposer?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

Oui.

885

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

890 Je vais aller voir monsieur Warren! Dans votre Plan régional de développement des  
ressources naturelles et du territoire, est-ce qu'il a été tenu compte de la présence du caribou  
forestier?

**PAR M. CHARLES WARREN:**

895 Oui, effectivement, dans les discussions, c'est un élément qui est venu au niveau des  
groupes de travail.

900 Maintenant, dans les principales actions qui sont retenues à court terme, c'est au niveau de  
la gestion, de la planification de la gestion de la villégiature de trouver une façon de tenir compte de  
la présence du caribou quand il va y avoir une planification des secteurs ouverts à la villégiature.  
C'est de cette façon-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

905 OK. Puis comment ça peut se traduire dans votre document, dans votre plan, finalement,  
concrètement, ça se traduit comment?

**PAR M. CHARLES WARREN:**

910 Il y a un plan d'action d'émis qui est pas encore approuvé, mais en résumé, ce qu'on dit dans  
ça, c'est via un comité de travail qui implique à ce moment-là évidemment les MRC, les autres  
gestionnaires du territoire, soit le MRNF, pour trouver une façon de tenir compte du caribou dans la  
planification, puis, par exemple, d'exclure l'émission de nouveaux droits, de nouveaux baux dans  
des blocs de protection du caribou, par exemple.

915 Mais pour arriver plus concrètement avec quelque chose de cartographique qui dit, bien là, il  
y en aura plus ou il va y avoir certaines conditions, y a-t-il une distance à respecter, c'est des  
discussions qui sont à tenir à ce niveau-là.

920 Concrètement, Il y a pas de cartographie plus différente de ce qui est actuellement en  
application selon les directives du MRNF.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

925 Parfait, merci monsieur Warren.

Madame Rousseau, le MRNF doit élaborer des plans d'aménagement forestier intégré pour  
2013-2018.

930           Quelle sera la place qui va être octroyée à la protection du caribou forestier dans ces plans d'aménagement forestier intégré?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

935           Mathieu va répondre.

**PAR M. MATHIEU CYR:**

940           Donc, comme je le disais cet après-midi, les blocs de protection vont être protégés par le MRNF de façon automatique. C'est lui qui les a mis en place, c'est la DGR qui les a mis en place, donc il y aura pas d'opération forestière dedans.

          Aussi, on fera plus de villégiature privée dans les blocs, c'est exclu. Donc à ce niveau-là, on protège, il s'en rajoutera pas.

945           Et on met en place l'aménagement écosystémique qui va laisser le plus possible, on va espacer nos coupes le plus possible pour laisser des espaces beaucoup plus grands de forêt vierge. Donc ça devrait avoir un impact positif sur les populations de caribous, en tout cas on l'espère.

950           **PAR LE PRÉSIDENT:**

          Quelle est la durée d'utilisation d'un territoire par une harde de caribous? Madame Heppell peut-être?

955           **PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

          Tant que les conditions d'habitat sont bonnes, répondent au besoin du caribou, c'est indéterminé, illimité.

960           **PAR LE PRÉSIDENT:**

          Indéterminé, oui, j'étais pour dire, c'est quoi la fréquence de retour dans le même habitat après un certain temps, s'ils s'en vont?

965           **PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

          C'est un animal qui est fidèle au même site année après année. Il va venir au même site de mise bas, au même site de rut, au même site d'hivernage, tant que les conditions sont bonnes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

970

Merci madame Heppell. Monsieur Bergeron.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

975

Oui, en complément au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, concernant les plans d'aménagement forestier intégré, est-ce que dans votre planification des plans d'aménagement, est-ce que vous considérez les secteurs de connectivité qui ont été identifiés par le MDDEP?

980

**PAR M. MATHIEU CYR:**

Je dirais qu'on les considère tu! On les considère pas, mais on en a, nous aussi, des corridors de connectivité.

985

On s'assure que chaque bloc de protection se connecte entre eux et probablement aussi avec les aires protégées.

Mais il y aurait peut-être moyen de faire un travail pour s'assurer qu'on tienne compte des éléments du MDDEP.

990

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Monsieur Boisjoly, en complément?

995

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

En fait, nous, on s'est basé aussi sur les corridors de connectivité des blocs de protection caribou lors de la détermination des différents corridors de connectivité. Donc c'est plus nous qui avons...

1000

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui les prennent en considération?

1005

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

C'est ça.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1010

Donc l'information circule?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1015

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1020

Merci.

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

1025

Est-ce que je pourrais rajouter quelque chose? Par rapport aussi aux plans d'aménagement forestier intégré, à l'aménagement écosystémique, la connectivité, c'est aussi un élément qui nous préoccupe au niveau de l'aménagement forestier, puis on vise, au niveau du caribou, à – parce que dans l'aménagement écosystémique, il faut faire beaucoup plus de coupes partielles, puis il faut laisser aussi, comme Mathieu le disait, des massifs intacts en place – ça fait qu'on vise à cibler les zones où on connaît les déplacements du caribou, les zones de déplacement, puis on vise à mettre les massifs de forêt fermée et les massifs de coupe partielle dans les zones de déplacement des caribous.

1030

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1035

Merci. Je vais quand même continuer avec vous, je pense que vous allez me donner la réponse!

Bon, en 2000, il y a eu l'inventaire qui a été fait sur l'original, cet après-midi vous avez mentionné qu'il y a certains inventaires qui avaient été réalisés, est-ce que c'est des inventaires partiels ou c'est un inventaire global du territoire pour le caribou forestier?

1040

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

C'est des inventaires, c'est des portions de territoire qu'on fait à peu près à chaque année ou aux deux-trois (2-3) ans, selon les budgets.

1045

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a eu des bilans de ces inventaires?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

1050

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1055

Est-ce que c'est possible de les déposer?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

1060

Tous? Il y en a à peu près une douzaine mettons d'inventaires en tout qui ont été réalisés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Une douzaine, oui, parfait, merci. Madame Parent.

1065

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Au niveau des conseils de conservation, à quel moment sont-ils formés pour les aires protégées permanentes?

1070

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Quand nous aurons les ressources autant humaines que financières pour permettre leur mise en place.

1075

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

OK. Donc est-ce que c'est la même réponse pour les aires projetées?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1080

En fait, il y a pas de conseil de gestion pour les aires projetées.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1085

Il y en aurait pas, parfait.

Parmi les réserves permanentes qui existent, est-ce que vous pourriez nous donner les noms de celles qui ont des comités consultatifs ou des conseils de conservation?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1090

Bien, sur la Côte-Nord, c'est pas officiellement débuté, le processus de gestion, comme je mentionnais précédemment.

1095

Par contre, on a des communications par exemple avec les Amis des monts Groulx dans la Réserve de biodiversité Uapishka, et suite à l'octroi du statut permanent pour la Moisie, ça va être l'Association de protection de la rivière Moisie.

1100

Pour la Matamec, la Corporation Amory-Gallienne, mais c'est des statuts projetés pour l'instant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ailleurs dans la province, est-ce qu'il y en a?

1105

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Ailleurs dans la province, je vous dirais qu'il y en a un à l'estuaire de la rivière Bonaventure. Je sais qu'il y a une demande pour Vaudray-Joannès qu'on devrait mettre en place très bientôt.

1110

Mais c'est pas fait systématiquement pour le moment. Disons qu'on n'a pas beaucoup aussi de réserve permanente, mais je veux dire, ça fait partie de la gestion, puis ça fait partie des devoirs, des choses que le ministère va devoir mettre en place, après avoir terminé son exercice de création.

1115

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Est-ce qu'ils ont des plans d'action?

1120

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Pour pouvoir gérer correctement une aire protégée, il va y avoir un plan d'action qui va être conçu pour pouvoir justement encadrer les activités de gestion qui seront faites, qui seront déléguées à un organisme.

1125

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Mais pour le moment, ils en ont pas? Monsieur Boisjoly.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1130

En fait, présentement, la seule réserve qui a un comité de gestion qui est l'estuaire de la rivière Bonaventure, a aussi un plan d'action. Donc ça prend, on va pas écrire nous-mêmes un plan d'action, ça doit être fait en partenariat avec les gens du milieu.

1135

Bien, c'est le seul exemple qu'on a présentement.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1140

Est-ce qu'on peut déposer cet exemple-là comme modèle?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Oui madame la Commissaire.

1145

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1150

Je reviens à la charge avec une question que j'ai posée cet après-midi, malheureusement personne avait un élément de réponse!

1155

Le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, on parlait qu'il y aurait un volet II qui s'adresse aux divers intervenants du milieu et qui serait en révision selon le site du MRNF?

**PAR M. MATHIEU CYR:**

1160

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1165

Est-ce que ce programme sera accessible aux intervenants?

Pourriez-vous nous expliquer un peu plus c'est quoi la démarche du Programme de mise en valeur?



**PAR M. MATHIEU CYR:**

1170

Le Programme de mise en valeur permet beaucoup de choses. Sur la Côte-Nord, il est principalement utilisé pour la réfection des chemins forestiers. On a beaucoup de villégiateurs, et les chemins sont pas entretenus par l'État, ils sont pas entretenus par personne, les compagnies forestières les font, et quand elles ont terminé l'exploitation, elles les laissent là.

1175

Donc ça fait partie de la règle du jeu. Donc les villégiateurs s'installent, après ça il faut entretenir le chemin.

1180

Donc souvent, le volet II sert en partie à financer les associations de chalets pour qu'ils gardent en état les chemins. Ça peut permettre aussi une panoplie d'autres choses, comme des travaux forestiers dans des forêts particulières où les TPI pourraient en bénéficier.

1185

Avant ça, on avait des forêts habitées qu'on appelait, donc c'était une petite forêt où c'était donné à une personne ou à un groupe pour qu'il s'en occupe, pour qu'il améliore le rendement proche de la collectivité, donc ça pouvait servir à ça.

Ça peut être des sentiers de motoneige, améliorer le sentier de la TQ-3, les sentiers de VTT.

1190

Ça sert à un paquet de choses. En fait, c'est un programme très axé très sur le social, axé vers la population.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1195

En fait, on peut qualifier ce programme de programme fourre-tout?

**PAR M. MATHIEU CYR:**

Oui.

1200

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1205

Là, ce que je comprends des réponses que vous nous donnez, pour l'essentiel en tout cas des informations que vous nous livrez, c'est que ça sert essentiellement à l'accessibilité du territoire aux utilisateurs? Vous parlez beaucoup de chemins forestiers, sentiers de motoneige.

Est-ce que ce programme-là pourrait éventuellement contribuer à la mise en valeur des ressources dans les réserves de biodiversité?

1210 Quel type de mise en valeur pourrait être réalisé dans le cadre de ce programme ou c'est strictement orienté en fonction de l'accessibilité puis des utilisateurs?

**PAR M. MATHIEU CYR:**

1215 Vite comme ça, j'ai de la difficulté à répondre, parce que ça pourrait servir à ça, mais la problématique, c'est qu'il faut que quelqu'un dépose un projet, et il y a un comité de sélection.

On a délégué le programme à la CRÉ qui, elle, a délégué une partie des sous à chacune des MRC pour qu'eux fassent leur choix dans leur milieu.

1220 Et naturellement, souvent, les grosses problématiques avec les coups d'eau qu'on a fréquemment et tout ça, c'est orienté vers les chemins beaucoup.

Donc ça pourrait, mais les chances que ça passe au comité de sélection sont peut-être moyennes.

1225

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

OK. Est-ce que c'est le MRNF qui détermine les orientations du programme ou les critères d'admissibilité?

1230

**PAR M. MATHIEU CYR:**

Oui. Le programme a des règles comme telles qui permettent une panoplie de choses, puis après ça, c'est aux gens des comités de sélection à choisir quels projets vont être acceptés.

1235

C'est en fonction des coûts, si disons ils ont un deux cent mille (200 000 \$) pour réaliser et ils reçoivent une vingtaine de projets, bien, ils vont essayer d'en accepter le plus possible, puis que ça serve à le plus de gens possible.

1240

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Et est-ce qu'il y a des exemples concrets, je vais peut-être me tourner vers la CRÉ et les MRC qui ont une délégation, de ce que je comprends de ce programme-là?

1245

**PAR M. MATHIEU CYR:**

Ils l'ont tous.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1250

OK. Est-ce que vous avez déjà eu des demandes qui touchaient la mise en valeur des aires de biodiversité ou des aspects récréatifs? Autre que l'accès du territoire qui a été mentionné?

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

1255

Plus précisément une demande qui venait d'une réserve naturelle, le Boisé de la Pointe St-Gilles, oui, OK, c'est une réserve naturelle qui est en territoire privé en milieu urbain, mais ça reste quand même assez boisé.

1260

Donc ces gens-là nous ont déposé une demande pour élaborer une sorte de pamphlet de dix (10), une vingtaines de pages dans lesquelles ils passaient des messages de sensibilisation. Ils décrivaient c'était quoi le milieu naturel avec les espèces florales exceptionnelles, par exemple. Il y avait une carte à l'intérieur des sentiers qu'on retrouve, c'est ça.

1265

Puis les attitudes à adopter dans un tel territoire quand on le parcourt en tant qu'individu.

Donc ça, ça avait été financé par le volet II, il y a deux (2) ans à peu près.

1270

Ils ont redéposé une demande dernièrement, puis on n'a pas pu l'accepter, en rapport à des critères intermédiaires, dans le sens où le ministère fixe des critères globaux, l'enveloppe s'en va à la CRÉ qui, elle, peut également fixer certains critères qui nous sont applicables à nous encore une fois, MRC en tant qu'opérateurs de la chose. Puis effectivement, on a un comité qu'on appelle multiresource qui fait la sélection des projets en fonction des priorités régionales qu'on veut se donner.

1275

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1280

Donc ce que je comprends, c'est que s'il y a des intervenants du milieu, des utilisateurs du milieu qui orientent des demandes en rapport avec la mise en valeur au niveau des réserves, il pourrait y avoir éventuellement, vous pourriez éventuellement être ouverts à ce genre de proposition là?

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

1285

Oui. Vu que ça s'est déjà fait dans le passé, oui.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

J'aurais peut-être un complément d'information à ce sujet!

1290

Je sais que la Corporation Amory-Gallienne de Matamec avait obtenu, dans le cadre d'un volet II, la réalisation de sentiers au sud de la réserve écologique, des sentiers de randonnée dans l'anse de la Matamec.

1295

Donc c'est un peu le genre de projet qui est possible dans le cadre d'une réserve de biodiversité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1300

Merci monsieur Boisjoly.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1305

Écoutez, peut-être une autre question complémentaire! Je vois que le programme est beaucoup orienté en termes d'accès du territoire, si éventuellement il y a des parcours de motoneige à modifier ou à changer, éventuellement les utilisateurs pourraient éventuellement avoir accès à ce volet-là?

**PAR M. MATHIEU CYR:**

1310

Oui. Les utilisateurs peuvent avoir accès au volet.

Puis vous parliez tantôt que le programme est en révision, on sait pas d'année en année présentement si le programme va continuer. C'est vraiment dépendant des budgets.

1315

Donc on va le savoir au prochain budget si ça va continuer.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1320

Ce serait intéressant peut-être, si c'est possible, de déposer les critères applicables au programme, tant au MRNF qu'à la CRÉ qu'à la MRC, si c'est possible? Bien!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1325 Je présume que les mêmes critères, les critères qui sont mis de l'avant par le MRNF transférés à la CRÉ, c'est les mêmes critères, et la CRÉ prend les mêmes critères et les transfère à la MRC, est-ce que c'est ça?

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1330 C'est ce que je comprends de la réponse que vous nous avez donnée tout à l'heure, monsieur Berger. Il est possible que la CRÉ détermine d'autres critères ou des critères supplémentaires, puis que vous-mêmes, vous adaptez, puis vous mettiez des critères spécifiques?

1335

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

Oui.

1340

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Donc vous adaptez, au-delà des critères généraux du MRNF, la CRÉ pourrait émettre des critères spécifiques, puis vous aussi?

1345

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

C'est l'entonnoir, effectivement. Mais vu que nous, on arrive en bas, on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre.

1350

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Les règles du jeu sont déjà pas mal déterminées à l'avance, ça fait que votre marge de manœuvre pour en déterminer d'autres...

1355

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

C'est une marge de manœuvre qui se fait avec un comité, donc plusieurs têtes pensantes. C'est comme ça que se font les critères en fonction des projets déposés.

1360 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Bien, ce serait intéressant de voir les critères qui partent du MRNF en passant par la CRÉ jusqu'à chez vous, comment aussi vous opérez ou vous opérationnalisez le programme, merci.

1365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Parent.

1370 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Est-ce que le MDDEP émet aussi des conditions en regard de l'acceptation de ces demandes-là?

1375 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

En fait, les travaux devront être autorisés, parce qu'on n'autorisera pas n'importe quoi dans une réserve de biodiversité, mais pas en tant que tel au financement des volets II, ça relève du MRNF.

1380 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

D'accord.

1385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Rousseau, le budget du volet II, ça correspond à combien de sous, finalement?

1390 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Je crois que ça dépend plus des compagnies forestières.

1395 **PAR M. MATHIEU CYR:**

Pas le volet II. Le volet II, cette année, était de l'ordre, si je me trompe pas, de quinze millions (15 M\$). Sur la Côte-Nord, on a eu un virgule cinq million (1,5 M\$) pour la région.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est réparti assez équitablement entre les diverses régions, si je comprends bien?

1400 **PAR M. MATHIEU CYR:**

Oui. Ça va avec la grandeur de la région aussi, et du nombre de redevances forestières qu'on reçoit.

1405 Donc la Côte-Nord, compte tenu qu'on est une grande région forestière, on a un budget quand même plus élevé que certains, mais des régions comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean ont des plus gros budgets que nous. Ça dépend toujours.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1410 D'accord, merci. Madame Parent, avez-vous des questions?

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1415 On peut poursuivre. Un des objectifs du Plan Nord du gouvernement québécois, c'est de développer le tourisme dans le Grand Nord.

Est-ce que les aires de biodiversité seront mises à profit dans ce projet-là?

1420 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Bien, je crois qu'hier, il y a eu une intervention à ce sujet-là où je pense que les aires protégées font partie du produit touristique du Grand Nord.

1425 Maintenant, le MDDEP, pour les réserves de biodiversité projetées, a pas de programme comme tel pour supporter la mise en valeur. L'objectif premier, c'est vraiment la protection.

1430 Sauf qu'on est prêt à supporter de façon technique, en tout cas on va être prêt à supporter éventuellement quand on va avoir plus de ressources, qu'on va avoir plus de temps aussi à s'en occuper, pour pouvoir supporter les projets de mise en valeur.

Mais je veux dire, on est prêt à recevoir les propositions d'organismes ou de personnes qui souhaiteraient mettre en valeur certains territoires.

1435 Je dirais, on a eu certaines manifestations des groupes, entre autres il y a des Autochtones en Outaouais concernant la rivière Dumoine qui ont manifesté leur intérêt de gérer et aussi de faire la mise en valeur de ce territoire-là.

1440           Donc pour le moment, le ministère, oui, est d'accord avec la mise en valeur, mais c'est pas lui qui va être le promoteur de cette mise en valeur là. Il va recevoir les projets et va pouvoir les analyser.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1445           Oui, monsieur Boisjoly.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1450           Dans le cadre du Plan Nord, il y a eu une annonce du ministère du Tourisme sur les investissements justement pour favoriser le tourisme dans le territoire du Plan Nord, et il a été notamment question des aires protégées de la Côte-Nord, notamment les monts Groulx, comme une possibilité d'investissement en termes d'infrastructures pour favoriser le tourisme.

1455           Donc il va falloir y avoir un certain arrimage à ce niveau-là.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1460           Madame Otis, est-ce que de votre côté, vous avez développé des concepts en lien avec les aires protégées?

**PAR Mme KARINE OTIS:**

1465           L'aire protégée actuellement qui est la plus achalandée sur le plan touristique, ce sont les monts Groulx.

1470           Évidemment, c'est une aire protégée, c'est pas toujours déjà très évident de contrôler les activités qui se font sur les aires protégées. Je pense que je surprendrai pas personne en disant qu'il y a parfois des gens qui y vont en motoneige dans les monts Groulx alors qu'ils n'ont pas le droit de le faire.

1475           Donc pour l'instant, on n'a pas développé de concept particulier par rapport aux aires protégées, parce que la stratégie du Plan Nord, elle n'est pas claire encore, elle n'est pas claire concernant le fameux produit nature en lien avec les aires protégées.

1475           C'est évident que la stratégie du Plan Nord, elle est très importante pour nous, et que si le gouvernement du Québec veut qu'on s'oriente vers ce type de produit là, nous, on va demander du support de la part des intervenants gouvernementaux là-dedans.



1480            Outre ça, les principaux produits touristiques qu'on a dans la région sont plutôt liés au littoral. L'arrière-pays est plutôt représenté par les grands ouvrages hydroélectriques et les monts Groulx. Les produits d'appel de la région, c'est plutôt ça.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1485            Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1490            Madame Otis, je vais continuer avec vous! Est-ce que les acteurs locaux, en fait, que ce soit, je sais pas, moi, les pourvoiries, mais ça peut être les restaurateurs, peu importe qui, est-ce que les acteurs locaux, certains acteurs locaux ont des projets de développement touristiques sur le territoire à l'étude?

**PAR Mme KARINE OTIS:**

1495            Dans les aires protégées spécifiquement?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1500            Oui.

**PAR Mme KARINE OTIS:**

1505            Non, pas vraiment. Il y a certains projets qui se réfléchissent actuellement autour du réservoir Manicouagan, surtout autour de l'île René-Levasseur, des projets d'interprétation notamment.

1510            Il y a effectivement du développement touristique dans les monts Groulx actuellement. En fait c'est le même promoteur qui chevauche les deux (2).

1515            Il faut dire aussi en tout cas, nécessairement il va y avoir de l'arrimage à faire, parce que si on décide de mettre en valeur les aires protégées, mise en valeur implique infrastructures, infrastructures impliquent dérangement du milieu naturel, donc en tout cas, au stade actuel, je vois mal comment on va concilier les deux (2), là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais aller voir du côté du MRNF! Bon, madame Otis nous dit qu'il peut y avoir, s'il y a des projets de développement de mise en valeur, ça prend des infrastructures.

1520

On sait que pour vous, les infrastructures ne devraient pas être présentes, bien enfin, ça dépend toujours du type d'infrastructures!

Par exemple, je vais m'installer une auberge "high-class" dans une aire protégée, est-ce que c'est acceptable?

1525

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Pour de l'écotourisme!

1530

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

C'est une précision importante! On n'a pas tous la même définition d'auberge "high-class"!

1535

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, disons un cinq (5) étoiles avec grand chef, vin à deux cents piastres (200 \$) la bouteille, bon, c'est ça "high-class", là!

1540

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

En fait, il y a pas de réponse toute faite pour ça, c'est vraiment de l'analyse cas par cas, parce que ça dépend de la localisation notamment des projets.

1545

Et je vais vous donner un exemple qu'on a déjà étudié, notamment en partenariat avec les Amis des monts Groulx. C'est un bâtiment d'accueil et qui servirait à la fois de camp de base, de camp en cas d'urgence, donc il y a des installations de sécurité, et d'interprétation.

Donc c'est un type d'infrastructure qui rencontre tout à fait les objectifs liés à la nature que sont les réservoirs de biodiversité.

1550

Donc c'est vraiment de l'analyse de cas par cas. Et il faut aussi étudier la capacité de support du milieu lors de l'implantation d'une telle infrastructure. Par exemple, vous parliez d'auberge de grosse superficie, eh bien, c'est sûr que ça l'a un impact plus important qu'un petit bâtiment d'accueil comme ça puis qui a une vocation aussi d'interprétation.

1555

Donc il y a pas de réponse toute faite, mais ça vous donne une idée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1560 Donc ça va être analysé et étudié au cas par cas.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1565 Mais quand ça a une perspective de découverte de la nature, on est plutôt favorable à ce type d'infrastructure.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1570 Oui madame Otis!

**PAR Mme KARINE OTIS:**

1575 Je fais juste un complément en disant que c'est bien évident qu'actuellement, les Amis des monts Groulx, bon, les monts Groulx, c'est une destination qui est encore exotique au Québec, les touristes qui s'y rendent, c'est encore marginal dans la demande touristique.

1580 L'organisme qui s'occupe de promouvoir les monts Groulx, outre l'ATR, ce sont les Amis des monts Groulx qui dispose de très peu de moyens de promotion. Une fois par année, ils font une corvée, il y a soixante-dix (70) personnes qui se rendent, c'était un record cette année, c'est beaucoup de personnes dans les monts Groulx en même temps. Je sais pas si c'est trop pour le milieu, mais en tout cas!

1585 Tout ça pour dire que lorsqu'on va décider de structurer l'offre touristique et de la promouvoir en bonne et due forme, c'est bien évident qu'il va y avoir des impacts immédiats au niveau de l'affluence touristique dans les monts Groulx. Ça implique des véhicules qui vont se stationner à proximité, des tentes qui vont se mettre au pied de la montagne.

1590 Pour l'instant, il y a peu d'infrastructures. Le principe qui est de mise, c'est le "leave no trace", ramasser vos déchets, vous laissez l'endroit comme vous l'avez trouvé! Mais c'est sûr que plus on "promouvoit", plus on met en valeur, plus on risque aussi de détruire un petit peu ce qu'on essaie de promouvoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1595           Donc autrement dit, à l'heure actuelle, il y a une route qui se rend jusqu'aux monts Groulx, est-ce que c'est ça que je comprends?

**PAR Mme KARINE OTIS:**

1600           Oui, absolument.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1605           Merci.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1610           De façon pratique, comment est-ce que les utilisateurs ou les visiteurs des aires de biodiversité vont être informés des limites des aires?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

1615           Dans l'ensemble, les réserves de biodiversité ne sont pas arpentées comme certains autres territoires que sont les parcs et les réserves écologiques, mais il va y avoir une signalisation qui va être installée aux accès principaux.

              Et je crois qu'on va pouvoir aussi avoir peut-être des documents de communication qui vont pouvoir être distribués et aussi, il y a toute l'information sur le site du ministère.

1620           Mais au départ, je pourrais dire que sur le terrain même, la délimitation ne se fera pas de la même façon qu'elle se fait dans les parcs ou dans les réserves écologiques.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1625           On travaille actuellement sur plusieurs projets qui sont en lien avec les développeurs des sites Web du ministère, notamment pour fournir, par exemple, des fichiers téléchargeables sur GPS des contours des réserves de biodiversité.

1630           Donc c'est très facile à faire, mais ça demande plusieurs étapes d'autorisation pour que ces données-là soient disponibles au grand public. Mais c'est une option, une option qu'on considère et qui va probablement aller de l'avant.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1635            Alors si je comprends bien, il y aurait GPS, il y aurait pamphlet avec carte qui indique les limites et il y aurait une signalisation aux abords, aux endroits où il y a les accès des aires de biodiversité?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

1640            C'est ça. C'est évident que la signalisation va être là, au moins aux grands accès, aux portes d'entrée des territoires.

1645            Pour le reste, je veux dire, on va élaborer des outils d'information, de sensibilisation des usagers pour qu'ils comprennent bien où est-ce qu'ils sont, sur quel territoire, dans quel type de territoire ils sont. Et comme dit Dominic aussi, il y aura des outils qui seront élaborés pour aider les gens à bien se repérer.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1650            Peut-être aussi les informer de quelles activités ils peuvent pratiquer à l'intérieur des limites, je présume?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

1655            Oui, tout à fait.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1660            Et le petit dépliant qu'on a préparé dans le cadre de cette audience-là était un peu un modèle pour justement développer un type de dépliant qui pourrait être disséminé comme ça dans la région autour de chaque aire protégée.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1665            Oui, ils sont très bien d'ailleurs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1670            Est-ce que, monsieur Boisjoly, dans les aires projetées, il y a déjà eu des demandes actuellement de mise en valeur, par exemple un style même bâtiment qui va être installé aux monts Groulx?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1675           En fait, à ma connaissance, les seules demandes présentement proviennent des monts Groulx.

          C'est important de préciser aussi que ces demandes-là actuellement sont accompagnées de demandes de financement et donc!

1680

**PAR LE PRÉSIDENT:**

          On comprend! D'accord, merci monsieur Boisjoly. Monsieur Bergeron.

1685

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

          Alors dans les rencontres préparatoires que vous avez eues avec les représentants régionaux, il y a eu des discussions quant à la valeur de la possibilité forestière, en ce qui concerne les modèles de retombées économiques. Donc plus précisément dans les comptes rendus, on dit:

1690

          "Selon le modèle de retombées économiques du projet forestier du MRNF, une baisse de mille mètres cubes (1000 m<sup>3</sup>) de bois peut entraîner une perte de deux virgule trente-six (2,36) emplois directs ou indirects."

1695

          À la page 9 des comptes rendus.

          "Cependant, le MDDEP ne reconnaît pas la validité de cette règle mathématique, et le MRNF ne l'utilise plus."

1700

          Alors peut-être une question, excusez-moi, je vous regardais, monsieur Boisjoly, mais peut-être la question est au MRNF!

          Pourquoi le MRNF n'utilise plus les modèles de retombées économiques du projet forestier? Y a-t-il une autre méthode pour déterminer l'impact sur l'emploi d'une éventuelle réduction de la possibilité forestière?

1705

**PAR M. MATHIEU CYR:**

          On va devoir vérifier.

1710

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Le document PR2 page 9.

1715 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Oui, je sais quel document, mais dans quelle page?

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1720 À la page 9. C'est le document "Synthèse des ateliers préparatoires à la consultation publique". Il y a plusieurs pages.

Attention, c'est dans les comptes rendus, dans le compte rendu.

1725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça peut être la page 9 du compte rendu ici à Baie-Comeau. Est-ce que c'était la première ou la deuxième à Baie-Comeau?

1730 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Baie-Comeau, 18 mai 2010, c'est identifié sous la cote PR2.1.

1735 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

C'est la première rencontre.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1740 Écoutez, je pourrais peut-être aller vérifier, est-ce que c'est la bonne page 9! Celle du 18 mai 2010.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1745 Si je me souviens bien, bien, je veux pas mettre de nom nécessairement...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1750 C'est un forestier, je pense.

**PAR M. MATHIEU CYR:**

1755 Non, mais c'est parce que, non, tu peux, vas-y, ce serait bien, parce que j'ai jamais eu connaissance comme tel qu'on est capable de faire avec les productivités, de savoir qu'est-ce que ça peut avoir d'impacts sur le nombre de semaines d'opération, mais de savoir que mille mètres cubes (1000 m<sup>3</sup>) représentent un emploi, je l'ai jamais...

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1760 En fait, c'est exactement ça que la personne a dit. La personne, en fait, c'est une de vous deux (2), Lucie ou Sandra, qui disait que théoriquement, ce calcul-là avait déjà été fait théoriquement, mais qu'en réalité, il y a pas cette règle de trois (3) là, un peu comme vous semblez insinuer, si j'ai bien compris.

**PAR M. MATHIEU CYR:**

1765 Bien c'est ça, on utilise à savoir quel impact ça a. Disons cette semaine, justement, j'écrivais une fiche sur le parc, il y a un projet de parc à côté de la Matamec, la zec Matamec, le lac Walker, puis c'est ça, donc je regardais la possibilité forestière, je regardais la superficie du territoire, on lui a appliqué un principe de trois (3), on a regardé qu'est-ce que ça prenait à l'entreprise pour fonctionner annuellement à deux (2) factions, donc si ça lui prenait six cent quelque chose mille mètres cubes, et que le projet à l'étude du parc représentait cent vingt-six mille mètres cubes (126 000 m<sup>3</sup>), bien, on pouvait faire un ratio facile puis se dire que ça représentait un nombre de semaines. Mais sinon, c'est le plus loin que j'ai jamais été.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1775 En fait, ici, il y a quelque chose à la page 12 de la rencontre – on l'a trouvé, parfait!

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1780 C'était la page 9 du document "Synthèse des ateliers préparatoires", pas des annexes. Alors écoutez, pages 8 et 9. OK, allons-y!

1785 Alors page 8, fin page 8:

"Quels sont les impacts des agrandissements en mètres cubes par unité d'aménagement forestier ainsi qu'au chapitre des pertes d'emplois?"

1790 La réponse du MRNF:



1795 "Compte tenu de la complexité de la situation économique de l'industrie, le MRNF a émis certaines réserves quant aux estimations qui pourraient être obtenues en calculant, à l'aide d'une règle de trois, les pertes d'emplois liées à la création des aires protégées. En effet, selon le MRNF, le contexte économique actuel ne permet pas de ramasser la totalité de la récolte forestière attribuée à la perte d'emplois résultant d'une diminution de la possibilité forestière engendrée par la création d'aires protégées est non significative comparativement aux pertes d'emplois dues au contexte économique et aux diminutions de possibilité demandées par le Forestier en chef."

1800 **PAR M. MATHIEU CYR:**

Oui, ça, c'est réel. Le fait qu'on est en crise forestière présentement, en fait, depuis 2007, et que le prix du bois a beaucoup chuté. Sur la Côte-Nord, on fait des commodités, donc le bois, des deux par quatre (2 pi X 4 pi) qui servent à construire les murs des maisons, le prix est très très bas.

1805 Donc la majorité de nos compagnies forestières sont en arrêt de production, donc n'utilisent pas tous les volumes disponibles.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1810 OK.

**PAR M. MATHIEU CYR:**

1815 Mais quand ça va repartir, c'est certain...

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1820 OK, mais spécifiquement pour le calcul du mille mètres cubes (1000 m<sup>3</sup>) en fonction des pertes d'emplois, c'est un peu plus loin, puis bon, écoutez, je reprends le compte rendu:

1825 "Des baisses de possibilité forestière peuvent avoir un impact sur l'emploi lorsque les volumes de bois transformés par les usines sont limités par les volumes de bois disponible à la récolte. Selon le Modèle de retombées économiques de projets forestiers du MRNF, une baisse de mille mètres cubes (1000 m<sup>3</sup>) de bois peut entraîner une perte de deux virgule trente-six (2,36) emplois directs et indirects. Cependant, le MDDEP ne reconnaît pas la validité de cette règle mathématique et le MRNF ne l'utilise plus.

1830 "L'impact sur l'emploi dépend du contexte forestier prévalant au moment où la baisse de possibilité forestière est appliquée."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Heppell, êtes-vous en mesure de répondre?

1835 **PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

Bien, ça me dit vaguement quelque chose, parce que c'est moi qui étais présente à ces ateliers-là avec Lucie. Je sais pas si c'est Lucie ou moi qui avais répondu à cette question-là.

1840 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Je sais pas, j'ai pas la connaissance, alors je pouvais pas répondre ça.

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

1845

Mais je me rappelle que le contexte était que les pertes de possibilité forestière liées aux aires protégées, il y avait des gens qui faisaient un lien direct entre les aires protégées et les pertes d'emplois dues aux pertes de mètres cubes.

1850

Puis c'est une règle de trois qu'on faisait pas au ministère, qu'on n'applique pas nécessairement, parce que c'est plus complexe que ça, les pertes d'emplois dans l'industrie du bois.

1855

C'est pas nécessairement en lien direct avec les pertes de possibilité forestière liées aux aires protégées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci madame Heppell.

1860

Je vais aller voir madame Bertrand! L'octroi du statut de réserve projetée a entraîné une baisse de la possibilité forestière, est-ce que vous pourriez quantifier de combien cette baisse représente en termes de pertes de possibilité forestière?

1865

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

Oui bien sûr. En fait, nous les avons toutes analysées au Bureau du forestier en chef.

1870

Donc pour le brûlis du lac Frégate dans l'UAF 97-51, on aurait observé une baisse de possibilité forestière de mille cinq cents mètres cubes (1500 m<sup>3</sup>).

Pour le lac Berté, dans la 94-52, vingt-deux mille huit cents mètres cubes (22 800 m<sup>3</sup>) en essence résineuse.

1875

Pour le lac Plétipi, mille six cents (1600 m<sup>3</sup>) dans l'UAF 93-52.

Paul-Provencher, dans la 93-51, trois mille quatre cents mètres cubes (3400 m<sup>3</sup>).

Et puis pour la vallée de la rivière Godbout, quinze mille cent mètres cubes (15 100 m<sup>3</sup>).

1880

C'est les impacts des agrandissements.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, des agrandissements proposés par le ministère, c'est ça?

1885

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

C'est selon les cartes que j'ai.

1890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous êtes en mesure de documenter la perte d'emplois qui pourrait être associée à cette perte de possibilité forestière?

1895

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

Le chiffre qui a été discuté précédemment, ça a été utilisé déjà.

1900

C'est utilisé, je pense, de façon assez fréquente par l'industrie forestière. Ça a été utilisé à une époque, c'est vrai, je l'ai déjà vu dans les présentations du ministère.

Nous, au Bureau du forestier en chef, on fait pas cette conversion.

1905

Quand on doit donner un impact économique, on utilise plutôt les facteurs de conversion en activités économiques générées par la récolte d'un mètre cube de bois.

Et ces temps-ci, on utilise la valeur de deux cents dollars du mètre cube (200 \$/m<sup>3</sup>) récolté. Donc une perte d'un mètre cube en possibilité forestière entraîne une perte de deux cents dollars (200 \$) dans l'économie de la région.

1910

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc peu importe qui en bénéficie, ça peut être un transporteur, ça peut être quelqu'un qui coupe le bois, ça peut être l'industrie forestière qui le transforme?

1915

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

C'est ça. Puis ça, c'est un chiffre qui est vérifié avec les économistes de Forêt Québec.

1920

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc je présume qu'il y a quand même un lien entre la perte de possibilité forestière et l'emploi?

1925

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

Oui, mais c'est pas direct aussi facile que ça.

1930

Dans les modèles économiques, ces années-ci, on utilise deux cents dollars du mètre cube (200 \$/m<sup>3</sup>), parce que l'activité est vraiment minimale, très à la baisse; normalement, ça varie entre deux cents (200 €/m<sup>3</sup>) et trois cents (300 \$/m<sup>3</sup>) pour les produits de commodité qu'on produit normalement.

1935

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Bertrand.

1940

Madame Heppell, vu que vous êtes plus familière avec, bien, peut-être pas les pertes d'emplois, parce que je pense que c'est vous qui en avez le plus parlé, est-ce que le ministère, est-ce que c'est possible pour le ministère de documenter s'il y a eu des pertes d'emplois dans la foresterie associées à l'octroi d'un statut d'aire protégée?

Est-ce que c'est possible pour vous de valider ça, de vérifier, de documenter?

1945

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

Je serais pas en mesure de le faire, vraiment pas. Je sais pas si mon collègue?

1950

**PAR M. MATHIEU CYR:**

Régionalement ou provincialement?

1955

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On parle juste ici, régionalement.

1960

**PAR M. MATHIEU CYR:**

C'est certain que documenter, il va falloir vérifier avec la direction chez nous, la DDIPF qu'on appelle, la Direction du développement des produits forestiers, mais sinon, c'est certain qu'avec les baisses de possibilité forestière qu'on a eues en 2006, bien, il y a la crise forestière, mais il y a des compagnies comme Kruger qui étaient présentes qui ont cessé leurs activités. On avait une compagnie qui était Norbois, j'ai oublié sa localisation, Norbois, c'était à Rivière-Pentecôte.

1965

Donc c'est des compagnies qui sont disparues avec le temps parce que justement, les volumes ont diminué. En 2006, ça a baissé, pour 2008, de trente-deux pour cent (32 %), donc ça a eu un impact sur plusieurs.

1970

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Boisjoly.

1975

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Juste une précision! Je pense pas que les volumes ont diminué de trente-deux pour cent (32 %) à cause des aires protégées, il faut faire la distinction.

1980

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, je pense pas que...

1985

**PAR M. MATHIEU CYR:**

Non, c'est global, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça inclut les aires protégées, mais ça inclut également le contexte économique qui est quand même relativement très mauvais de ce temps-ci pour l'industrie forestière.

1990

Oui madame Bertrand!

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

Je voudrais juste préciser que la baisse des possibilités forestières est pas liée avec le contexte économique. C'est une capacité de production du milieu.

1995

Donc oui, il y a eu des pertes de superficies, comme pour les aires protégées, ou la délimitation de la limite nordique entre 2002 et 2006, quand ça a changé, pour toutes sortes de raisons, la possibilité forestière baisse, mais c'est pas lié au contexte économique.

2000

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est lié au fait...

2005

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

À des nouvelles connaissances par exemple qu'on a sur le milieu, sur des milieux improductifs par exemple qu'on découvre avec le temps, avec les meilleurs inventaires, tout ça.

2010

Avec les nouvelles connaissances qu'on peut avoir sur les rendements forestiers associés à tels travaux sylvicoles, à telles méthodes de récolte.

Alors c'est toute cette nouvelle connaissance, perte de superficie, il y a eu des perturbations naturelles, il y a eu un paquet de choses qui se passent dans le territoire, c'est ça qui peut entraîner une baisse de possibilité forestière. C'est pas le contexte économique.

2015

Donc de relier ça directement, c'est pas exact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bergeron.

2020

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

2025

Est-ce que vous pouvez qualifier la part relative de création des aires protégées à la perte de possibilité forestière des volumes? Est-ce que c'est un pour cent (1 %), cinq pour cent (5 %), dix pour cent (10 %), difficilement quantifiable?

2030

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

2035

C'est difficilement quantifiable. On pourra le faire plus exactement dans l'avenir avec les nouveaux moyens de calculs qu'on est en train de mettre en place. Pour des raisons aussi simples que les cartes n'étaient pas complètes dans le dernier exercice pour la période 2008-2013, donc on avait des trous dans les cartes.

Je donnais l'exemple plus tôt cet après-midi, pour Matamec, j'ai eu le chiffre pendant la soirée, de l'impact de Matamec, mais on a dû le calculer cette semaine, je l'avais pas, OK.

2040

Donc c'est pas direct. Il y a un impact par la création d'aires protégées, mais c'est pas du un pour un. Ça veut pas dire qu'un hectare (1 ha), cent mètres cubes (100 m<sup>3</sup>) de perte, c'est pas aussi direct que ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2045

Merci madame Bertrand.

Monsieur Warren, je pense que vous aviez un commentaire à ajouter?

2050

**PAR M. CHARLES WARREN:**

2055

Bien effectivement, on a peut-être, parce qu'il y a eu, au niveau de la mise à niveau des possibilités forestières qui ont été calculées par le Bureau du forestier en chef, à la demande des élus, on a fait différentes analyses, bien, des analyses, on a tout simplement parti du rapport qui est public, qui a été produit par le Bureau, et puis ce qu'on a déterminé, puis je pense que c'est, en tout cas, s'il y a des éléments pas corrects, on me le dira, mais grosso modo, sur la Côte-Nord, les baisses de possibilité, il y a eu le trente-deux pour cent (32 %), mais si on parle de la dernière mise à jour, les baisses de possibilité forestière par unité d'aménagement forestier varient de moins dix (-10 %) à moins vingt-six pour cent (-26 %) de récolte.

2060

Donc on parle de plusieurs centaines de milliers de mètres cubes pour la région. Ça préoccupe fortement les élus.

2065 Puis dans le calcul, ce qu'il y a, il y a deux (2) éléments principaux, c'est la mise en place des nouvelles modalités d'aménagement dans la stratégie d'aménagement des forêts qui est un estimé. Parce que le Forestier en chef a bien mentionné qu'il y a beaucoup d'éléments qui n'ont pas été pris en compte, ça fait qu'il y a un facteur automatique qui a été mis de moins dix (-10 %), donc, et pour toutes les UAF.

2070 Ça fait que quand je dis qu'il y a de dix (-10 %) à vingt-six pour cent (-26 %), grosso modo, le reste, parce qu'il a été analysé la récolte, les travaux sylvicoles, les épidémies puis tout ça, ça n'a pas d'impact significatif, j'ai parlé à plusieurs personnes au niveau du Bureau du forestier en chef, donc dépendamment des UAF, on a de zéro pour cent, au niveau des aires protégées, à seize pour cent (16 %).

2075 La plus impactée étant la 94-52, le secteur où il y a le lac Berté, et puis le projet – parce que ces projets-là n'avaient pas été tenus compte dans le dernier calcul de possibilité forestière. Donc on a les résultats aujourd'hui de ce qui a été mis avec un statut en 2005.

2080 Mais effectivement, il y a d'autres facteurs. Puis c'est pas uniquement les aires protégées, mais il faut bien comprendre que dans une préoccupation socioéconomique régionale, c'est le cumul; quand on parle de seize pour cent (16 %), c'est pas rien, je pense qu'on peut s'entendre, si on enlève ça tout chacun de notre paie, on va se rendre compte que! C'est un cumul.

2085 Il est pas tout récolté, mais il y a quand même des secteurs où il est pas mal tout récolté. Depuis la baisse de trente-deux pour cent (32 %), juste grosso modo dans le secteur proche ici auquel je suis plus familier, c'est sûr qu'on parle de deux (2) usines de colombage qui ont fermé et qui sont démantelées ou en voie de l'être, il y a une machine à papier ici qui est arrêtée, ça fait que le lien est assez direct, là. Je peux pas dire que c'est un pour un, mais te dire qu'il n'y a pas de lien, c'est pas vrai.

2090 Les aires protégées sont une partie, mais il y a beaucoup d'autres facteurs. Puis quand comme milieu, on voit toutes ces mesures-là qui sont mises en place, bien, actuellement, depuis environ sept (7) ans, je dirais que c'est quarante-deux pour cent (42 %) de la possibilité de récolte en région qui est disparue. Pas je dirais, c'est ça!

2095 Puis ça va continuer si on continue de la même façon, parce qu'il y a des nouvelles mesures qui n'ont pas été évaluées.

2100 Ça fait que ces situations-là, quand je disais, dans le PRDIRT, c'est pas nécessairement le mandat de cet exercice-là, mais comme la mission d'une conférence régionale des élus, c'est de promouvoir puis de défendre les intérêts de la Côte-Nord, bien là, on est rendu à un point où on se dit, bien écoutez, il y a un bout que ça commence à faire mal pas à peu près.



2105 Et puis quand on parle de développement durable, il y a trois (3) volets à utiliser, c'est le volet environnemental, social et économique.

Puis il y a beaucoup de questions qui ont été dans ce sens-là, oui, bien écoutez, on n'est pas contre, mais il faut comprendre que les impacts sont ici, là.

2110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bertrand, êtes-vous en accord avec les propos de monsieur Warren?

2115 **PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

Oui, je suis d'accord. Je vais apporter une précision sur ce que j'ai dit tout à l'heure!

2120 Quand j'ai dit que la baisse de possibilité forestière n'était pas le reflet du contexte économique, je parlais du contexte économique global.

Une baisse de possibilité entraîne une baisse d'activité économique, mais c'est pas parce que le marché du bois au niveau international n'est pas bon que la possibilité baisse.

2125 Je sais pas si vous comprenez la différence?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

2130 **PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

C'est ça que je voulais dire tantôt.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2135 Parfait madame Bertrand.

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

2140 Monsieur Warren a tout à fait raison, dans la Côte-Nord, la possibilité forestière a baissé de quarante-deux pour cent (42 %) depuis la période 2000-2008 pour les raisons que je vous disais tout à l'heure: des pertes de superficies productives, des meilleures connaissances au niveau des

rendements, l'utilisation de la croissance de la forêt. Et ça fait environ deux millions de mètres cubes (2 M m<sup>3</sup>).

2145

Donc c'est vrai que c'est beaucoup, deux millions (2 M m<sup>3</sup>) fois deux cents dollars (200 \$) que je disais tout à l'heure par année...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2150

Ça fait des sous.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

2155

... c'est beaucoup de sous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2160

Merci madame Bertrand. Madame Parent!

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2165

Monsieur Warren, est-ce que les élus ont exprimé des solutions ou est-ce qu'il y aurait des compromis face à la venue des aires de biodiversité?

Quelle serait votre opinion là-dessus?

**PAR M. CHARLES WARREN:**

2170

Effectivement, il y a eu des opinions d'émissions, entre autres dans le dernier mémoire qui a été produit par la Conférence dans le cadre de la mise en place du Plan Nord, le cinquante pour cent (50 %) sans activité industrielle, incluant, si on parle de possibilité, ça inclut l'activité forestière.

2175

Donc sur un calcul peut-être qu'on me dira qui est pas correct, mais si cinquante pour cent (50 %) du trois millions (3 M m<sup>3</sup>) qui reste, bien, on en rajoute un autre un point cinq million (1,5 M m<sup>3</sup>), ça fait qu'on ferme ce qui reste sur la Côte-Nord!

Puis écoutez, ça peut être discutable, mais c'est une hypothèse qui en vaut une autre.

2180

Au niveau des solutions, ce qui est beaucoup regardé, on a expliqué, puis il y a eu plusieurs commentaires au niveau du consensus puis tout ça, puis il y a des questions de posées par

rapport à c'est quoi une vieille forêt, pourquoi il y a des secteurs où on sait qu'il y a de la forêt, mais on n'a pas la connaissance, donc on les ignore!

2185 C'est beaucoup plus dans la détermination du choix. On pense, on n'a pas l'information comme région de toute la mécanique. On a un schéma, mais on participe, ce qu'on demande, c'est de participer de façon réelle et concrète dans la mise en place.

2190 Puis on pense qu'il y a moyen de faire en considérant le volet socioéconomique, on se fait dire que c'est pris en considération, oui, on peut penser, mais rendu à moins quarante-deux pour cent (-42 %), bien là, on commence à dire, bien là, la bonne foi, on voudrait peut-être être plus partie prenante! Ça fait que ce qu'on recommande, c'est effectivement d'avoir notre mot à dire comme région sur la détermination des secteurs qui vont être effectivement protégés, en misant – parce que le développement durable, puis je pense que les gens du MDDEP me diront si je suis dans le champ, mais c'est effectivement un équilibre qui doit se faire entre trois (3) secteurs principaux, puis c'est vraiment environnement, social et économique.

2200 Et puis au niveau socioéconomique, bien, c'est pas un sujet qui est beaucoup nécessairement abordé. C'est sûr que comme organisation, c'est quelque chose qu'on va amener de l'avant avec nos partenaires régionaux, parce qu'effectivement, ça fait mal.

Oui, les mines, ça va bien, ça touche une partie de la Côte-Nord. Il y a d'autres parties de la Côte-Nord où il y en a pas de mine, et puis il y a des secteurs très dévitalisés.

2205 Ça fait que c'est des éléments sociaux très importants pour notre région.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Warren.

2210 Monsieur Boisjoly avait un complément d'information, je crois, ou une rectification, je ne sais pas trop, mais je vous laisse la parole.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2215 Disons un complément! J'aimerais présenter, juste pour relativiser les choses, un peu, si on peut afficher à l'écran, on a calculé le pourcentage de chaque UAF qui était concernée par les aires protégées, les agrandissements acceptés, reportés, de même que les territoires pour lesquels on va aller en statut permanent, comme notamment l'agrandissement de la rivière Moisie qu'on voit ici, le secteur Ouapetec.

2220

2225 Donc c'est vraiment le maximum pour l'instant qu'on peut mettre en termes de superficie d'aires protégées par UAF. Et quand on parle de quarante-deux pour cent (42 %) de perte de possibilité forestière, regardez ici, des aires protégées actuelles, oui, certaines sont plus impactées que d'autres, la 94-51, quatorze point quatre pour cent (14,4 %), mais en moyenne, on est loin du quarante-deux pour cent (42 %). Un point sept pour cent (1,7 %), point quatre pour cent (0,4 %), cinq point neuf (5,9 %).

2230 Et les agrandissements, bien, point cinq (0,5 %), point neuf (0,9 %), donc on est très loin du quarante-deux pour cent (42 %).

2235 Le quarante-deux pour cent (42 %), dites-moi si je me trompe, madame Bertrand, mais il y a une grosse proportion qui est due à l'ajustement du modèle de calcul de la possibilité forestière. C'était avant le logiciel Sylva qui était utilisé qui spatialisait pas les données, et juste l'ajustement de l'utilisation d'un modèle spatialisé a engendré une perte substantielle de possibilité forestière.

2240 Donc il faut relativiser d'une part la perte de possibilité qui était attribuable aux aires protégées et d'autre part, c'est pas parce qu'il y a une perte de possibilité qu'il y a eu une perte de récolte proportionnelle.

En fait, la récolte est presque, est très faible présentement à cause du contexte économique, et c'est pas – les aires protégées ont rien à voir là-dedans.

2245 C'est pour ça que le lien avec l'emploi, il faut faire très attention présentement. Oui, peut-être que dans cinquante (50) ans, le bois va valoir plus cher, il va y avoir des deuxième, troisième transformations, mais pour l'instant, on peut vraiment pas faire cette règle de trois là, à mon avis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2250 Madame Bertrand!

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

2255 Oui, en fait, il y a plusieurs éléments. Je veux quand même spécifier à mon collègue du MDDEP que les modèles spatialisés ne sont pas encore utilisés; on est en train de les mettre en place. Donc c'est pas à cause de ça, des nouveaux outils qu'on a, que la possibilité a baissé, parce qu'on les a pas encore livrés, ces calculs-là.

2260 Quand on parlait de pertes de possibilité ou pertes de territoire, je vais vous donner un exemple! Pour la région de la Côte-Nord, puis les documents que vous m'avez demandés cet après-midi, nous, dans nos bases de données, notre carte de calcul des possibilités forestières, on

2265

a seulement cinquante-deux pour cent (52 %) du territoire de la Côte-Nord qui contribue à la possibilité forestière. Ça veut dire qu'il y en a quarante-huit pour cent (48 %) qui est exclu de la production forestière, qui est protégé en fait. Il y a des aires protégées dans ça, il y a de l'eau, il y a autre chose, et il y a d'autres mesures de protection intégrale si on veut du territoire où il y aura jamais d'aménagement forestier.

2270

Nous, ce qu'on dit souvent au Bureau du forestier en chef, c'est: Regardez ou tenez compte de ces superficies-là aussi.

2275

On convient qu'il y a de très petites superficies dans ça, mais elles sont quand même protégées et devraient, en théorie, contribuer à la protection de la biodiversité. OK, il y a des bandes riveraines, il y a des pentes, il y a des superficies qui sont enclavées non accessibles par exemple, et on demande, on dit souvent de les considérer dans la superficie qui est protégée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Je vais aller vers vous, bien en fait, un ou l'autre!

2280

La proportion du quarante-deux pour cent (42 %) qui est due à des ajustements de calculs, ce serait quoi, est-ce que c'est un pour cent (1 %), cinq pour cent (5 %), trois pour cent (3 %), dix pour cent (10 %) ?

2285

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

La proportion ?

2290

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du quarante-deux pour cent (42 %), parce que monsieur Warren tantôt parlait de quarante-deux pour cent (42 %).

2295

**PAR M. CHARLES WARREN:**

Ma voisine me corrigera, mais le calcul lui-même, c'est une mise à jour du même calcul.

2300

Il y a pas de nouvelle base de données puis tout ça. Ce qui a été fait, c'est de mettre à jour le calcul qu s'applique de 2000 à 2008. Ça fait que pour vous donner une image, de 2008 à 2013, je me trompe d'année, en tout cas, celui actuel qui est le premier qui a induit, puis c'est pas juste les aires protégées, si j'ai dit ça, je me suis fourvoyé, parce que ce que j'ai parlé, c'est un cumul,

mais c'est parce qu'ils arrivent tous à la même place, chez les gens qui sont en région, pour donner un exemple.

2305 Mais le trente-deux pour cent (32 %), les principales, il y a la limite nordique qui est un gros facteur. Donc à ce moment-là, il y a des territoires qui ont été soustraits à l'aménagement, puis c'était une limite nordique, on est sur la Côte-Nord, ça fait que ça avait eu un bon impact.

2310 Il y a eu les connaissances à ce niveau-là, au niveau du rendement, des éclaircies précommerciales ou des travaux sylvicoles, et puis ça, ça a été pas mal il y a cinq (5) ans mettons.

Là, ce qui vient d'arriver, c'est vraiment au niveau des nouvelles modalités qui s'additionnent toutes sur le même territoire. C'est ça que j'essaie de dire.

2315 C'est qu'il n'y a pas trois (3) territoires, il y a un territoire sur la Côte-Nord, puis les aires protégées sont là parmi d'autres mesures dont ce qu'on vient de parler rapidement, les blocs de protection des caribous, l'approche écosystémique qui arrive avec des approches, oui, des récoltes partielles, des conservations de massifs de forêt sur pied plus longtemps.

2320 Toutes des nouvelles approches, ce sont ces nouvelles approches là qui contribuent avec un facteur de sécurité à moins dix pour cent (-10 %). Puis les aires protégées, en moyenne, c'est moins que ça, mais ça varie de zéro à seize (16 %), puis de mémoire, c'est à peu près cinq pour cent (5 %) grosso modo pour la région, peut-être à un (1 %) ou deux pour cent (2 %) près, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2325 Merci monsieur Warren.

Madame Bernard, vous voulez intervenir?

2330 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Oui, je voudrais répondre, donner un complément d'information par rapport à ce que madame Bertrand a avancé sur le fait qu'il faut considérer les bandes de protection des rives, les milieux humides.

2335 Comme j'ai déjà dit lors de cette audience, les aires protégées ont pas l'objectif de protéger tout ce qu'il y a à protéger. Donc il y a d'autres mesures pour protéger les milieux sensibles qui sont les milieux humides; je veux dire, c'est pas par les aires protégées qu'on va protéger l'ensemble des milieux humides ou des bandes riveraines. Je pense qu'il y a d'autres mesures pour faire de la protection.

2340

Donc effectivement, ça vient s'ajouter, mais on peut pas considérer ça comme des aires protégées.

2345 D'autre part, il faut quand même aussi un peu pour diminuer l'impact de la perte de possibilité forestière, il faut penser qu'il y a quand même la certification, en plus des services écologiques que les aires protégées amènent, il y a quand même toute la certification forestière qui donne l'opportunité aux compagnies de vendre leur bois sur le marché international.

2350 Donc, je veux dire, ça fait partie des impacts ou des mesures qui doivent être mis dans la balance par rapport aux pertes forestières qu'on calcule.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2355 Parfait, merci madame Bernard.

Madame Parent, vous avez une question, je crois?

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2360 Je vais poser la question à madame Otis, peut-être aussi à monsieur Warren puis au ministère.

2365 Quelles seraient les mesures qui seraient à mettre en place pour qu'on puisse considérer en fin de compte un bilan d'économie verte avec la mise en place des aires de biodiversité?

Là, on parle de pertes d'emplois, on parle aussi de la possibilité de création d'emplois bon, peut-être des emplois de moindre niveau, mais qu'est-ce qu'on devrait faire?

**PAR Mme KARINE OTIS:**

2370 Pouvez-vous clarifier le début de votre question?

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2375 Oui. Alors on vient de parler d'économie, puis on a parlé au niveau forestier, au niveau industriel, il y aurait possiblement des pertes d'emplois.

2380 Par contre, on parle que les aires de biodiversité pourraient ouvrir des possibilités au niveau de l'écotourisme, on a parlé des monts Groulx tantôt, alors pour avoir un bilan positif, jusqu'où il faudrait aller?

**PAR Mme KARINE OTIS:**

2385 Bien, je pense qu'on rentre dans presque de la métaphysique, là, mais je pense que vous appelez, par une question comme ça, il faut presque changer de paradigme économique dans la région.

2390 Actuellement, il y a un tournant, bien, c'est difficile à voir dans certains cas, par exemple dans l'est de la Côte-Nord, le boum industriel est plus fort que jamais, il revient en force, tandis que dans le secteur ouest, donc dans la région touristique de Manicouagan, on constate une certaine stagnation industrielle du moins.

2395 Alors que parallèlement à ça, effectivement, il y a le développement du tourisme, il y a le développement du secteur culturel, il y a la Réserve mondiale de la biosphère qui fait beaucoup de travail de rayonnement international à ce niveau-là.

2400 Mais malheureusement, en fait, c'est qu'effectivement il y a des bons et des mauvais aspects. Les emplois que ça crée sont pas aussi payants que dans le secteur industriel. Toutefois, effectivement, ça permet au milieu de peut-être prendre en charge davantage sa qualité de vie, prendre en charge son développement.

2405 Donc je pense que sur ce point-là, c'est un point positif. Le fait qu'on change un petit peu nos façons de faire nous amène à se questionner nous-mêmes, puis à reprendre un petit peu le contrôle sur nos vies, sauf que comment dresser, vous me demandez comment dresser un bilan positif de ça!

2410 Je pense que c'est le point le plus important que je verrais, c'est que ça amène certainement une prise en charge obligatoire par le milieu, le fait que la possibilité forestière diminue, le fait que la grande entreprise est moins présente dans certaines portions du territoire, ça force les communautés à se prendre en main et à développer certains autres créneaux.

On voit apparaître beaucoup de projets à connotation communautaire, beaucoup de coopératives d'économie sociale, ça a des avantages, mais ça n'a pas que des avantages.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2415 Qu'est-ce que vous répondez à ça, du côté du MDDEP? Est-ce qu'il y a un bilan qui a été fait?



**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2420

Bien, actuellement, je pense pas qu'on peut dire que l'apport économique des aires protégées, des réserves de biodiversité du moins peut compenser le domaine forestier, le contexte économique forestier.

2425

Par contre, le réseau des parcs nationaux du Québec serait peut-être mieux placé pour répondre à cette question-là, quel peut être l'apport économique, l'attrait touristique des aires protégées!

2430

Mais en ce qui a trait aux réserves de biodiversité, je pense qu'il faut avoir commencé un peu l'inertie de la mise en valeur de ces aires protégées là pour pouvoir répondre à cette question-là et présentement, il y a pas eu cette inertie-là qui a débuté.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2435

Une dernière question avant de prendre la pause, parce qu'il est déjà neuf heures moins vingt (9 h -20)!

Madame Rousseau au un complément d'information.

2440

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Je peux rajouter aussi que sur la Côte-Nord, on est une région-ressource où il y a pas beaucoup de transformation. La ressource n'est pas transformée. On l'exploite, puis la transforme à l'extérieur. Ça, ça fait toute la différence aussi.

2445

À partir du moment où il y a des entreprises qui s'installent, ils font la transformation des produits qui sont exploités, c'est toute la différence.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2450

Merci madame Rousseau. Madame Otis!

**PAR Mme KARINE OTIS:**

2455

Oui, puis un dernier complément d'information! Avec justement le changement économique qui est perceptible, je dirais surtout dans la région de Baie-Comeau et vers l'ouest du territoire, il y a peut-être là des opportunités pour l'économie du savoir puis une main-d'œuvre qui serait qualifiée dans d'autres domaines que les domaines qui sont traditionnellement liés à la Côte-Nord.

Mais tout ça est le défi actuellement, il y a rien, on commence à effectuer ce tournant-là.

2460

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Une dernière question, monsieur Bergeron, avant d'aller à la pause!

2465

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Alors récemment, le gouvernement du Québec annonçait l'injection de plusieurs millions de dollars pour susciter le développement récréotouristique dans le cadre du Plan Nord, est-ce que la région de la Côte-Nord, la CRÉ, les associations touristiques envisagent un plan de match pour essayer de tirer son épingle du jeu?

2470

**PAR Mme KARINE OTIS:**

Je vais me permettre de répondre! Avec la CRÉ, bien, la CRÉ a mis en place avec plusieurs partenaires ce qu'elle appelle l'Entente 3R, je sais pas tout le temps ce que veulent dire les trois (3) R, rayonnement, recrutement et autre chose! Rétention, merci. De ses ressources et de ses gens.

2475

Donc effectivement, l'Entente 3R vise vraiment le rayonnement de la région et le recrutement de main-d'œuvre, et elle est en train de se faire renouveler.

2480

Donc bien évidemment, avec le Plan Nord, avec les opportunités au niveau du développement touristique, la CRÉ et les deux (2) ATR sont à revoir actuellement leur partenariat pour joindre le développement touristique et le rayonnement touristique à l'appartenance régionale, au sentiment d'appartenance et à la fierté régionale.

2485

Donc c'est en travail. On pense que c'est le genre d'outils qui vont permettre aux Nord-Côtiers de rester dans la région et de continuer de bâtir la région.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2490

Merci madame Otis, et nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes!

2495

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**QUESTIONS DE LA COMMISSION (SUITE)**

2500

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons continuer s'il vous plaît.

2505

Madame Bertrand, vous aviez une information complémentaire à nous donner?

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

2510

Oui. En fait, monsieur le Président, quand j'ai parlé de la spatialisation tout à l'heure, on a quand même deux (2) ou trois (3) unités d'aménagement forestier qui ont été spatialisées. Mais les prochains calculs, ceux qui vont être livrés en 2013, risquent d'être assez différents quand même, parce que c'est pas la même base sur la même carte, mais on en a deux-trois (2-3), contrairement à ce que j'ai dit à monsieur Boisjoly.

2515

Il y a une unité d'aménagement sur la Côte-Nord qui a été spatialisée, entre autres pour tenir compte du plan de rétablissement du caribou forestier, et puis une autre au Saguenay–Lac-Saint-Jean, ainsi que les unités d'aménagement de la Paix des Braves dans la région du Nord-du-Québec.

2520

Mais c'était avec l'ancienne base cartographique. Donc les prochains calculs vont être entièrement spatialisés pour la province, mais les bases cartographiques peuvent pas être nécessairement comparables.

2525

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci madame Bertrand.

Oui, monsieur Boisjoly!

2530

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Tout à l'heure, quand on parlait des territoires d'intérêt, il y a eu un petit malentendu. En fait, nous croyions que le MRNF avait partagé tous les territoires d'intérêt avec la CRÉ, c'était pas le cas, alors je pense que c'est plutôt du rôle du MDDEP de déposer dans ce cas-là les territoires d'intérêt.

2535

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2540 Parfait, excellent, merci.

Pendant que vous êtes là, on va continuer un petit peu avec vous!

2545 Est-ce qu'i y a eu une évaluation socioéconomique découlant de chaque territoire d'intérêt?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2550 Bien, comme on mentionnait hier, en fait, dans le processus d'identification de territoires d'intérêt, l'analyse des impacts socioéconomiques se fait majoritairement en consultant les différents secteurs d'affaires du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2555 Et c'est les documents, je pense, que vous m'avez remis, mais de façon confidentielle, madame Rousseau?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

2560 Oui, c'est bien ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2565 Parfait. Ça fait que nous allons les regarder demain matin. Et la commission jugera peut-être qu'on vous les remette tout de suite ou qu'on vous dise, bien, on va les utiliser, mais peut-être juste certaines choses.

En tout cas on verra, on va les regarder demain matin.

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

2570 Parfait, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2575 La Loi sur les mines, l'article 304 permet au ministre de réserver à l'État ou de soustraire des terrains de l'activité minière, par exemple notamment pour l'aménagement et l'utilisation de force électrique et de lignes de transport d'énergie électrique.

Est-ce que sur le territoire de la Côte-Nord, à l'heure actuelle, il y a des terrains qui sont réservés par l'État ou encore soustraits à l'activité minière?

2580

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Oui. Quand il y a des projets, entre autres si on pense le développement de la Romaine, il y a des territoires qui avaient été mis sous réserve pour ce projet-là, puis c'est encore le cas.

2585

Puis il y a aussi des endroits où ils ont prévu de passer des lignes électriques, il y a des projets qui sont avancés, le temps qu'ils finalisent le projet. Dans ce temps-là, ils sont soustraits au développement minier.

2590

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que les futures lignes électriques traversent les sites patrimoniaux innus?

2595

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2600

Et est-ce que vous avez des discussions avec les Innus là-dessus?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

2605

Je sais qu'ils ont été – je pourrais pas avancer là-dessus, parce qu'en fait, c'est Hydro-Québec.

Peut-être que Mathieu pourrait répondre!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2610

Oui monsieur Cyr.

**PAR M. MATHIEU CYR:**

2615

C'est certain qu'il y a eu des discussions, mais en fait, il y a eu une audience du BAPE pour les lignes, et il y en a eu une aussi pour le complexe de la Romaine.

2620 Il y a eu une entente, un référendum chez Uashat, entre autres, qui a pas passé deux (2) fois, donc les ententes ont pas été signées, mais sinon, avec la communauté de Mingan, il y a eu une entente de faite avec Hydro-Québec.

Et l'étude d'impact a été réalisée. Puis normalement, Hydro-Québec a reçu les autorisations pour construire la ligne sud et la ligne nord pour la Romaine.

2625 Puis ces lignes-là, les territoires projetés sont soustraits au jalonnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2630 Toujours en parlant des sites innus, est-ce que les titres miniers sont soustraits du territoire projeté pour en fait des sites patrimoniaux innus?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

2635 Pour les sites patrimoniaux innus, non, ils sont pas soustraits, mais on n'émet pas de baux.

Mais pour la soustraction au jalonnement, je suis pas certaine.

**PAR M. MATHIEU CYR:**

2640 En fait, on n'a que deux (2) communautés qui sont en négociation avec le gouvernement présentement, donc on a deux (2) seules communautés où on connaît exactement leurs sites patrimoniaux. C'est la communauté d'Essipit et la communauté de Natashquan.

2645 Et à ma connaissance, les sites doivent être soustraits au jalonnement, ils sont soustraits, on n'émet pas de baux de villégiature, on fait plus rien sur ces sites-là tant que la négo est en cours.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2650 Parfait, merci.

Madame Parent ou monsieur Bergeron? Non, d'accord.

Je vais aller du côté du MRNF et probablement aussi du MDDEP!

2655 Pour chaque réserve de biodiversité concernée, est-ce que vous pouvez préciser ce que représente la superficie des titres miniers actifs ou en demande par rapport à la superficie totale de chaque agrandissement reporté?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2660 Nous n'avons pas cette information-là présentement, monsieur le Président, mais on pourrait vous revenir avec ça dans les prochaines semaines.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2665 Excellent, merci. Prochaines semaines ou prochains jours?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2670 Bien, étant donné le problème de connexion Internet ici, ça va être difficile de faire ça à distance comme ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2675 Non, en fait, je comprends qu'au courant de la semaine prochaine, nous pourrions avoir l'information?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2680 Voilà.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boisjoly.

2685 En fait sur le site Internet du MRNF, le bulletin Québec mines juin 2011, on peut lire en lien avec le Plan Nord, le MRNF écrit que: Il est primordial de bien définir le potentiel avant de soustraire des territoires à l'activité industrielle – donc entre parenthèses – dans le cadre du douze pour cent (12 %) des aires protégées du cinquante pour cent (50 %) de territoire préservé de toute activité industrielle!

2690 "Le groupe de travail Mines du Plan Nord croit que la création de toute nouvelle aire protégée devrait être précédée de travaux de cartographie réalisés par le gouvernement en tenant compte de toutes les substances minérales d'intérêt."

2695 Une carte représentant les mines et projets de fer au Québec est disponible sur le site Internet du MRNF.

Est-ce que des programmes de cartographie ont été mis en place pour la Côte-Nord, madame Rousseau?

2700 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

J'en ai aucune idée.

2705 **PAR M. MATHIEU CYR:**

Géologie Québec réalise annuellement des inventaires, on a la possibilité, avec le milieu régional, d'influencer. Le laps de temps est court pour le faire, mais on a la possibilité d'influencer les endroits où ils devraient réaliser leurs travaux.

2710 Donc c'est ça. Oui, il y a un inventaire de fait. C'est certain qu'on aimerait qu'il s'en fasse plus, mais il s'en fait annuellement.

Et on essaie de les orienter vers les projets qu'on connaît suffisamment en avance pour les aires protégées.

2715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et à partir des connaissances au cours des dernières années, est-ce qu'il est possible pour le ministère de nous préciser quelles sont les mines actives? Les projets miniers de mise en valeur et les programmes de cartographie existants sur le territoire de la Côte-Nord!

2720 **PAR M. MATHIEU CYR:**

Oui.

2725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est possible?

2730 **PAR M. MATHIEU CYR:**

Oui.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

2735

D'accord. Donc au courant de la semaine prochaine, je présume que nous pourrions avoir l'information?

**PAR M. MATHIEU CYR:**

2740

Ça devrait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2745

D'accord, merci monsieur Cyr.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

2750

En lien avec l'exploration ou l'exploitation minière, pouvez-vous détailler les projets d'exploration de fer et autres sur le territoire de la Côte-Nord? Évidemment, c'est peut-être en lien avec la question de tout à l'heure!

**PAR M. MATHIEU CYR:**

2755

En fait, il s'en réalise beaucoup dans le coin de Fermont et de Schefferville. Il y a beaucoup de compagnies.

2760

Ça se réalise principalement là. Et il y en a peut-être aussi dans le coin un peu à l'est de la Plétipi où monsieur Hurtubise faisait ses interventions hier, il y a une compagnie qui fait de l'exploration dans ce coin-là.

Mais c'est majoritairement dans le coin de Fermont où les mines existent déjà, et de Schefferville.

2765

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Pour le MDDEP, est-ce que ces travaux d'exploration minière, est-ce que vous les prenez en considération dans votre planification des aires protégées?

2770 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Monsieur le Commissaire, ça fait partie des éléments qu'on tient compte dans l'analyse des contraintes, donc s'il y a du potentiel d'exploration, oui, c'est tenu compte dans le choix des propositions, dans l'analyse des propositions et des agrandissements.

2775 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Monsieur Boisjoly.

2780 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Habituellement, quand il y a de l'exploration, il y a aussi présence de titres miniers, donc par le fait même, on ne peut pas considérer la création d'aires protégées dans ces secteurs.

2785 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Peut-être un autre point d'information! C'est qu'on a remarqué dans les documents que vous nous avez déposés, il y avait des titres miniers en demande. Alors que vous nous dites que, bon, un titre minier est existant ou il n'existe plus. C'est quoi le statut d'un titre minier en demande?

2790 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Bien en fait, c'est parce que selon les différentes cartes, vous pouvez voir que c'est pas des fois le même portrait en ce qui a trait aux titres miniers. C'est très très très dynamique comme milieu, de par le principe même du "click and claim".

2795  
Donc quand il y a, je sais pas exactement le délai, mais quand on fait une demande pour un titre minier, il y a certains délais avant qu'il devienne actif, donc c'est ce qui est exprimé en titres miniers en demande.

2800 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

OK, merci.

2805 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Madame Rousseau, dans le document PR2, on peut lire:

2810 "Les principales voies d'accès terrestres dans les aires protégées sont des chemins forestiers dont l'entretien, sous l'ancien régime forestier, qui relevait des compagnies forestières."

Pourriez-vous préciser qui serait responsable dans le nouveau régime forestier de l'entretien de ces chemins-là?

2815 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Comme on disait tout à l'heure, c'était souvent avec des projets de mise en valeur, des gens qui font l'entretien; ça peut être les villégiateurs. C'est très ponctuel, parce que ça dépend vraiment du nombre de villégiateurs qui utilisent ces chemins-là.

2820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et advenant, madame Rousseau, qu'il n'y a plus de volet, il n'y a pas d'argent dans le volet II, comment les villégiateurs vont procéder à l'entretien?

2825 Ça veut dire qu'il faut qu'ils déboursent de leur poche, j'imagine?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

2830 Je sais pas si à ce moment-là, il va y avoir des programmes qui vont être mis en place pour l'entretien des chemins ou ça va être avec les MRC. Je sais pas comment on peut faire l'entretien des chemins, parce qu'actuellement, c'est les compagnies forestières qui le font.

Peut-être que Mathieu peut répondre un complément!

2835 **PAR M. MATHIEU CYR:**

2840 Bien c'est ça. Donc au moment où les compagnies forestières exploitent, il y a une construction de chemins, mais s'ils arrêtent d'utiliser le secteur – donc il y a un chemin de pénétration classe IV, classe V – va arrêter, va se refermer avec le temps. S'il y a des villégiateurs, parce qu'on n'a pas encore – quand il y a ouverture d'un chemin forestier, généralement les villégiateurs viennent s'installer. Donc c'est à eux après à s'occuper du chemin, c'est pas du ressort de l'État.

2845 L'État, tout ce qu'il fait, c'est de s'assurer que les ponts sont sécuritaires et ces choses-là. Donc il les affiche quand c'est plus le cas. Et ils deviennent fermés.

Mais là, c'est le volet II qui prend le relais ou les gens qui trouvent un moyen de construire un pont.

2850

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci monsieur Cyr. Madame Parent.

2855

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Les conséquences en cas d'infraction à la biodiversité, telles par exemple le braconnage, est-ce qu'elles vont être plus sévères lorsque ces activités-là seront commises, par exemple, dans des aires protégées?

2860

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Non, je ne crois pas.

2865

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

Je ne crois pas, non. C'est la même réglementation qui s'applique dans les aires protégées et à l'extérieur, c'est le règlement de chasse qui s'applique.

2870

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Le MDDEP, c'est exact, de votre côté?

2875

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Effectivement, c'est la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui régit les activités de chasse et de pêche sur le territoire public, puis c'est une compétence qui n'a pas été déléguée, donc c'est le ministère des Ressources naturelles qui applique sa loi.

2880

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

D'accord, merci. Les emprises de lignes électriques sont exclues des aires protégées pour Hydro-Québec, pour qu'elles puissent effectuer évidemment ses activités d'entretien, alors de quelle façon Hydro-Québec accède à ses installations pour faire les travaux d'entretien?

2885

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Il y a des chemins d'accès qui permettent l'entretien.

2890 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Est-ce qu'on prévoit soustraire du territoire de la réserve les chemins d'accès?

2895 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Non, pas nécessairement, puisque, comme la plupart des autres chemins, ils peuvent être utilisés à d'autres fins.

2900 Mais je tiendrais à préciser quand même que dans bien des cas, les lignes sont entretenues par épandage aérien de phytocides, il y a donc pas de chemin d'accès dans la majorité des cas.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2905 Alors si on parle de la maîtrise de la végétation, est-ce qu'Hydro-Québec a fait des propositions concernant cette maîtrise-là qui serait différente?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2910 En fait, il y a eu une période de consultation pour l'entretien de la végétation dans les lignes d'Hydro-Québec, dans les emprises, et puis je sais que nous, on avait proposé que les réserves de biodiversité soient reconnues comme zones sensibles, au même titre que par exemple les réserves écologiques, mais je ne crois pas que ce fut reconnu comme tel.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

2915 Pour les réserves de biodiversité, il faudrait qu'on vérifie, mais je veux dire, pour les réserves écologiques, ça, je suis certaine qu'il y a eu des ententes pour des façons de faire différentes, parce qu'on est dans un territoire de protection stricte, mais pour les réserves de biodiversité, ça, il faudrait que je vérifie si on a déjà eu des échanges là-dessus.

2920 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2925 S'il y a des mesures particulières, est-ce qu'elles seraient enchâssées dans un futur plan de gestion?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2930 En fait, reconnaître les réserves de biodiversité comme zones sensibles implique de respecter certaines zones tampons, comme par exemple pour les milieux humides, les réserves écologiques, etc.

2935 Par contre, c'est ça, si je me souviens bien, Hydro-Québec, à ce propos-là, parlait des distances importantes qu'il y a des fois dans les réserves de biodiversité et de la faible accessibilité du territoire, parce que l'autre option, dans ce cas-ci, c'est de faire du contrôle manuel, et donc c'était compliqué pour Hydro-Québec de se rendre dans ces endroits-là, et surtout coûteux probablement.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2940 Pour la réalisation de ces études, Hydro-Québec peut ouvrir des chemins sans nécessairement demander une autorisation préalable pour faire les études, est-ce que vous avez déjà eu à traiter avec de telles activités dans des aires protégées?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2945 En fait, j'apporterais une petite précision. Ils ont pas à demander d'autorisation additionnelle dans le cas où les travaux ont déjà été autorisés dans le cadre d'une évaluation environnementale. Donc il y a quand même une certaine forme d'autorisation.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2950 Est-ce qu'il y a déjà eu, à votre connaissance, des demandes?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2955 Oui, comme par exemple dans le cas de la Réserve de biodiversité du massif des lacs Belmont et Magpie dans le cas des lignes de transport de la Romaine.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2960 Et est-ce que l'ouverture de chemins de ce genre-là, c'est compatible avec les aires de biodiversité?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2965

Dans ce cas-ci, je m'excuse, c'était pas des chemins, mais c'était l'emprise même de la ligne de transport.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2970

Ah, d'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2975

En fait pour aller, mettons, supposons que demain matin, la ligne brise, les gens qui doivent aller la réparer, vont y aller strictement en hélicoptère où ils apportent le matériel par hélicoptère puis travaillent par hélicoptère, point à la ligne?

2980

Donc il y a pas de chemin qui pourrait être susceptible d'être créé pour aller rejoindre l'équipement qui est brisé?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2985

Bien là, je suis loin d'être un expert en construction de lignes hydroélectriques, mais je sais qu'il était planifié d'avoir des chemins d'hiver, donc des chemins sur glace, sur milieu gelé pour la construction de la ligne.

2990

Mais pour ce qui était de l'entretien, de ce que je me souviens, c'était uniquement par voie aérienne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

2995

---

## **PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DU LAC PLÉTIPI**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3000

Maintenant, nous allons passer aux aires protégées comme telles. Donc je pense que vous avez des petites capsules, nous allons débiter avec la Réserve de biodiversité du lac Pléti!

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3005

On a quelques belles photos pour nous mettre en appétit!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3010

Qui les a prises?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3015

Moi pour la plupart, pas le caribou par contre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute.

3020

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Bien, la Réserve de biodiversité du lac Plétipi, c'est celle-ci. Une brève description du territoire! La réserve projetée a une superficie de mille sept cent trente-trois kilomètres carrés (1733 km<sup>2</sup>).

3025

Elle protège entre autres le lac Plétipi qui est vraiment une mer intérieure de trois cent quarante-sept kilomètres carrés (347 km<sup>2</sup>). Le lac Plétipi est parcouru par la rivière aux Outardes qui provient des monts Otish et qui va se déverser dans le Saint-Laurent.

3030

C'est un site témoin important de la dynamique des feux de forêt. D'ailleurs on peut voir sur la carte ici différents feux de forêt.

3035

Ce qui est quand même important, parce qu'on dit qu'une aire protégée est de superficie suffisante quand elle permet de contenir complètement plusieurs perturbations. Dans ce cas-ci, on voit qu'il y a eu des feux en 92 ici, 92 ici, 93, 85. Donc on voit que la superficie des feux dans cette région-là est quand même inférieure à la taille quand même importante de l'aire protégée.

3040

On parlait d'une aire protégée importante par région naturelle, celle-ci, bien qu'elle soit partagée entre deux (2) régions naturelles, est principalement dans la région naturelle de la cuvette du réservoir Manicouagan, et plus de mille kilomètres (1000 km) dans cette région naturelle là.

Maintenant, la végétation est principalement de la pessière noire très ouverte sur lichens, ce qui en fait d'ailleurs un milieu particulièrement favorable pour le caribou forestier, malgré le fait qu'il



3045 n'y a pas eu d'inventaire poussé dans cette région-là. En fait, il y a eu un inventaire en 2007, si je me souviens bien, qui a répertorié des caribous surtout dans cette région-ci du lac, mais même si cette région-là n'a pas été inventoriée, juste les périodes de terrains que j'ai réalisées dans ces secteurs-là, on voyait des caribous sur les rivages quotidiennement. Et les îles sont utilisées par le caribou pour la mise bas, étant donné que c'est des milieux relativement bien protégés des prédateurs.

3050 Et on observe beaucoup de véritables autoroutes de caribous, notamment sur les péninsules, et tout en bordure ici du lac Plétipi.

3055 En ce qui a trait à l'utilisation, bien, c'est un milieu qui est accessible pratiquement uniquement en hydravion, à part l'hiver où il y a un accès par motoneige. Mais comme je le mentionnais, c'est vraiment de la motoneige difficile, hors piste, qui se fait par navigation GPS sur des sentiers qui sont pas vraiment des sentiers au sens où on le conçoit. C'est pas des sentiers entretenus.

3060 Et donc les gens se rendent surtout à la Pourvoirie du lac Plétipi ici pour ensuite se diriger vers les monts Otish.

3065 Il y a aussi des gens qui utilisent la réserve pour le canot-camping à partir de la rivière aux Outardes qu'ils descendent comme ça la rivière Matonipi.

Il y a aussi un bail de villégiature aussi au nord.

Et vous voyez ici la présence de titres miniers actifs et en demande, notamment pour le fer.

3070 La communauté aussi, le territoire était revendiqué par les communautés innues de Pessamit pour la plupart et de Mashteuiatsh pour une très petite portion ici, comme vous voyez. Il y a d'ailleurs un projet de parc innu qui recoupe en partie cette réserve de biodiversité projetée.

3075 Maintenant, en ce qui a trait aux propositions de limites permanentes pour la Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi, on s'est servi d'une analyse de bassin versant minimal qui, dans ce cas-ci, est quand même assez important, parce que la rivière aux Outardes monte assez haut, jusqu'aux monts Otish, de même qu'une analyse de paysage qu'on voit pas du tout sur l'écran, mais que je peux vous faire le contour ici. Ça fait à peu près, en fait ça respecte un peu les agrandissements proposés, de façon à protéger les paysages accessibles par les utilisateurs, les chasseurs et les pêcheurs qui utilisent le lac Plétipi.

3080

Les agrandissements, les propositions d'agrandissement acceptées représentent trois cent cinquante-neuf kilomètres carrés (359 km<sup>2</sup>) pour cette portion-ci et cinquante-deux kilomètres carrés (52 km<sup>2</sup>) pour cette portion-là.

3085

Donc ils visent principalement à augmenter l'intégrité des plans d'eau, la protection des paysages, la protection du caribou forestier.

Et ça porterait la superficie, en fonction des agrandissements acceptés, à deux mille quatre-vingt-treize kilomètres carrés (2093 km<sup>2</sup>).

3090

Est-ce que vous préférez qu'on s'arrête pour chaque réserve?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3095

Oui, on s'arrête pour chacune, parce que les questions sont possiblement différentes en fait pour chacune des aires.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3100

Bien, l'analyse qu'on en a faite, c'est qu'on a décidé de regrouper les questions qui portent spécifiquement sur chacune des aires protégées, donc ce qu'on souhaite, c'est procéder par une présentation de chacune des aires protégées puis après ça, de poser nos questions.

3105

Alors écoutez, il y a une section importante de la Réserve projetée du lac Plétipi qui est sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, surtout du Saguenay, qui porte à la MRC du Fjord-du-Saguenay, est-ce qu'elle a été consultée dans le cadre des ateliers préparatoires en ce qui concerne la réserve de biodiversité?

3110

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Pas en ce qui concerne les ateliers préparatoires dans la région administrative de la Côte-Nord.

3115

Par contre, il y a des ateliers qui se font en parallèle dans la région du Saguenay, et il a été question notamment de la Réserve de biodiversité du lac Plétipi dans ces ateliers-là.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3120

Est-ce que vous avez des comptes rendus qui seraient possiblement déposés qui touchent spécifiquement le lac Plétipi?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3125 Oui, je sais que les documents sont en préparation, ils vont être prêts lorsqu'on va aller, le ministre va déposer le mandat auprès du BAPE, alors ça devrait être au courant...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3130 Je m'excuse madame Bernard, c'est pas tout à fait ça. Il y a eu des ateliers préparatoires au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en fait le verbatim de ces ateliers-là, un peu comme ceux qu'on a, ils doivent être prêts?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3135 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3140 Bon, c'est ça que monsieur veut.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Pour les éléments qui touchent la réserve de biodiversité projetée.

3145 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3150 S'il vous plaît. Monsieur Boisjoly, tout à l'heure vous parliez de projet de parc innu du mont Otish, est-ce qu'il serait possible pour vous de nous présenter ce que c'est que le parc innu?

3155 Quelles sont les superficies du projet? Est-ce que le parc innu fait partie du réseau des aires protégées? De qui relève la gestion de ce type de parc? Quel sera son statut légal?

Parce que ça n'a pas été défini comme tel, qu'est-ce que c'est qu'un parc innu.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3160 Je peux dire ce que j'en sais, je laisserai madame Bernard compléter!

3165 En fait, c'est important de concevoir qu'un parc innu, c'est un projet, c'est pas reconnu comme aire protégée au Québec présentement. En fait, c'est des territoires qui ont été négociés dans le cadre de l'entente de principe d'ordre général qui était issue des négociations avec certaines communautés innues, et en ce qui a trait à la superficie, j'ai pas les chiffres avec moi présentement, mais je peux vous revenir.

Mais c'est important de dire que c'est pas des aires protégées pour l'instant.

3170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc son statut légal serait quoi à ce moment-là?

3175 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Il y a pas de statut légal présentement. Ce sont des propositions qui sont en ce moment en discussion dans le cadre des revendications territoriales globales avec les communautés de Mashteuiatsh, Essipit et Natashquan.

3180 Et pour ce qui est de la superficie exacte, je vais m'informer, je pourrai vous la donner demain.

3185 Mais pour le moment, je veux dire, ce sont des propositions qui ne sont pas des aires protégées convenues. Mais par contre, je veux dire, à terme, ça pourra devenir des territoires qui pourront être comptabilisés comme territoires de protection.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3190 La gestion, à ce moment-là, est-ce qu'elle relèverait des communautés innues?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3195 Oui. La gestion, en fait ce qui est dans l'entente de principe, c'est que c'est un parc qui répondrait aux standards de l'UICN, mais qui serait géré comme un territoire de parc tel que défini, telle que la définition d'une aire protégée de parc national.

Mais la gestion serait déléguée, c'est les Innus qui auraient la compétence sur l'ensemble de ce territoire-là.

3200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc à ce moment-là, ça implique qu'il n'y aurait pas d'activité industrielle sur ce territoire?

3205 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Effectivement. Comme ils se sont entendus à ce que ce soit un territoire de parc, répondant aux critères internationaux, il y aurait pas d'activité industrielle des ressources.

3210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Monsieur Bergeron.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3215 On comprend que le projet de parc innu se superposera en quelque sorte au projet de réserve de biodiversité du lac Plétipi. Pour vous, c'est quoi le statut, si on vous confirmait un statut permanent pour la Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi, est-ce que vous considérez qu'il y a compatibilité de superposer les deux (2) territoires?

3220 Est-ce qu'en termes de gestion, comment vous envisagez cet arrimage?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3225 Disons que pour le moment, nous, je veux dire le ministère, on va donner un statut permanent à ce territoire-là, puis à terme, quand on aura le résultat des revendications, des discussions dans le cadre de la négociation territoriale globale, il pourra y avoir des ajustements de limites qui viendront modifier peut-être l'aire protégée s'il y a entente.

3230 Mais, je veux dire, les Innus pourront gérer une partie de l'aire protégée. Mais je veux dire, pour le moment, la présence d'une aire protégée de ce type-là ne vient pas à l'encontre des négociations qui ont lieu sur l'ensemble du territoire et sur les sites proposés par les Innus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3235 Madame Bernard, est-ce qu'à ce moment-là, ça veut dire qu'advenant la création d'un parc innu, ça pourrait être intégré au douze pour cent (12 %) recherché par le gouvernement du Québec?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3240

Ça pourrait être comptabilisé comme aire protégée, mais par contre, je veux dire, ce qu'on regarde dans le choix des aires protégées, comment je pourrais dire, c'est l'efficacité de cette aire protégée, elle venait combler les carences qu'on a observées.

3245

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, vous avez pas évidemment, les monts Otish n'ont pas été examinés par le ministère, je présume, donc vous connaissez pas les carences qui pourraient être comblées par la présence d'un parc innu?

3250

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Bien, je pourrais vous dire tout de suite que par le portrait du réseau des aires protégées, on est capable de dire que dans la province naturelle ou dans la région naturelle où se situent les monts Otish, il y a déjà une forte représentation d'aires protégées dans cette région-là.

3255

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Bernard. Monsieur Bergeron.

3260

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Alors les agrandissements proposés à la réserve projetée font essentiellement partie du projet de parc innu, les agrandissements proposés ont-ils fait l'objet de discussions avec les Innus, pour ce qui est des agrandissements proposés?

3265

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Ils ont fait l'objet de discussions sur la Côte-Nord avec la communauté de Pessamit. Il y a un représentant de la communauté de Pessamit qui a fait partie des ateliers.

3270

Maintenant, sensiblement le même processus s'applique dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec la communauté de Mashteuiatsh.

3275

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Plus loin, on a certaines questions concernant la fréquentation des motoneiges, vous avez répondu précédemment que c'est très marginal, semble-t-il, comme circulation?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3280

Exact.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3285

On a parlé aussi, bon, des mesures d'atténuation possibles, compte tenu de la sensibilisation.

Les agrandissements proposés pour la protection des paysages et du bassin versant du lac Matonipis ne sont pas pour l'instant visés en raison de la présence de titres miniers actifs.

3290

Advenant l'abandon de ces titres, le ministère pourrait-il inclure cette superficie à l'aire protégée?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3295

Tout à fait.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3300

Est-ce que vous faites une veille sur les titres miniers?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3305

Oui, tant le ministère des Ressources naturelles que nous-mêmes, on procède à une veille sur les titres miniers.

Et c'est surtout le secteur de la coordination qui s'occupe de ça au ministère des Ressources naturelles.

3310

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Est-ce que c'est un automatisme, à partir du moment où les droits miniers sont éteints que vous procédez à l'intégration?

3315

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Il y a déjà eu dans certains cas des réserves à l'État, donc aussitôt que les titres miniers étaient abandonnés, il y avait pas moyen de les renouveler.

3320 Mais sinon, non, il faut être aux aguets de l'abandon de ces titres-là.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3325 OK. Bon, tout à l'heure on posait aussi la question des titres miniers en demande, vous avez répondu.

Des modifications des limites ont été proposées pour assurer une protection minimale de l'aire de drainage du lac; toutefois, certaines portions des bassins versants minimaux n'ont pas été incluses en raison de leur superficie trop importante, le lac Plétipi notamment.

3330 Que doit-on comprendre par trop importante?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3335 Bien, dans ce cas-ci, on voit la représentation graphique, d'ailleurs la carte n'est pas assez grande pour montrer le bassin versant minimal, donc dans ce cas-ci, ça relierait la réserve de biodiversité au Parc national d'Albanel-Témiscamie-Otish, donc on parle de presque une superficie équivalente à une aire protégée complètement.

3340 C'est quand même des territoires qui peuvent être considérés dans le cadre des travaux du douze pour cent (12 %), mais on trouvait que ça allait au-delà du simple agrandissement d'une aire protégée, là, on parle de connectivité par exemple.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3345 Ça implique des superficies de quelle grandeur?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3350 J'ai pas les chiffres avec moi ici, mais c'est au moins deux cent cinquante kilomètres carrés (250 km<sup>2</sup>), quelque chose comme ça, dans ce cas-ci.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3355 Est-ce que le caribou forestier est présent dans ces portions de bassin versant exclues?



**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Très certainement dans la portion sud. Dans la portion nord, je crois que oui, mais il faudrait vérifier avec le ministère des Ressources naturelles.

3360

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

S'il vous plaît.

3365

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Heppell.

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

3370

La portion nord n'a jamais été inventoriée pour le caribou forestier, mais c'est dans l'aire de répartition connue du caribou, donc on estime qu'il devrait y avoir du caribou dans ce secteur-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3375

Est-ce qu'il y a des inventaires qui vont être éventuellement réalisés dans la portion nord?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

3380

Je vous dirais, dans ce secteur-là, je pense pas à court terme, là.

C'est sûr qu'éventuellement, on cherche à couvrir tout le territoire qui n'a pas été fait, à le faire éventuellement, mais on a d'autres priorités ailleurs.

3385

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Continuez monsieur Bergeron.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3390

Toujours dans cette portion de territoire, est-ce que des droits miniers ont été octroyés?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

3395 La partie à droite à l'est, il y a des droits miniers qui ont été octroyés à l'est, mais pas à l'extérieur.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3400 Je pense qu'on parle plutôt du trop important qu'on discutait tout à l'heure!

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

3405 Ah, plus au nord?

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Plus au nord.

3410 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Je sais pas, il faudrait vérifier sur le site, parce qu'à chaque jour, il peut y avoir des nouveaux droits qui sont émis. On peut le faire par Internet, alors il faudrait vérifier, il y a des droits qui peuvent être émis chaque jour.

3415

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Si vous permettez, monsieur Bergeron! Lorsque j'ai créé cette carte-là, il y avait pas de droit minier, mais c'était à ce moment-là.

3420

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Vous l'avez créée quand?

3425 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Celle-ci, il y a environ deux (2) mois.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3430

Est-ce que c'est possible pour vous de vérifier à ce jour s'il y a des droits miniers s'il vous plaît?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

3435 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3440 Peut-être au MDDEP! L'identification des secteurs utilisés par le caribou forestier serait une des priorités pour cette aire protégée, de façon à y assurer une gestion efficace du territoire selon le ministère.

3445 Qui est responsable de faire cette identification? Quand est-ce que l'identification serait réalisée?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3450 L'identification, en fait, va être possible à l'aide de données d'occurrence de caribou forestier, et l'obtention des données relève du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Par contre, il y a des demandes qui ont été faites par le MDDEP au ministère des Ressources naturelles, de même que par le groupe de mise en œuvre sur les aires protégées qui relève de l'équipe de rétablissement du caribou forestier.

3455 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Donc madame Heppell, en rapport avec l'implantation du plan de caribou forestier, puis suite à la demande du MDDEP, est-ce qu'il y a une identification qui va être faite?

3460 **PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

La demande du MDDEP, c'est relativement au Plan Nord, là. Peut-être préciser cet aspect-là!

3465 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Effectivement, c'était pas uniquement dans le cadre de la Réserve de biodiversité du lac Plétipi, mais en fait toute la portion au nord de la forêt aménagée qui est en grande carence de connaissance pour le caribou forestier. Très bonne précision.

3470

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Donc ça fait partie de votre plan de match?

3475 **PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

Bien, actuellement, dans le cadre de cette demande-là du MDDEP, on prévoit inventorier un territoire plutôt vers l'est de la Côte-Nord au cours des deux (2) prochaines années.

3480 Pour ce qui est dans trois (3) ans et plus tard, là, il faudrait voir avec le MDDEP quels secteurs pourraient être inventoriés. Ce serait une entente entre nos deux (2) ministères.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3485 Merci. On revient peut-être sur la notion du parc innu du mont Otish!

Quel est l'échéancier prévu pour sa création?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3490

C'est les revendications, c'est la tenue des négociations qui va être l'échéance.

Je vous dirais qu'on négocie depuis 1978.

3495 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Donc c'est lié aux discussions concernant les revendications territoriales?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3500

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3505 Merci. Il y a une pourvoirie, peut-être pour le MRNF, quel est le taux de fréquentation des deux (2) pourvoiries au cours des dernières années?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

3510 Je vais le prendre en note et je vais vous remettre les informations dans les prochains jours.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Merci. Est-ce que vous pourriez préciser aussi les emplois qui sont rattachés à l'exploitation de ces pourvoies-là?

3515

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Oui, bien sûr.

3520

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Quelle incidence pourrait avoir l'octroi du statut permanent sur la fréquentation et l'emploi?

3525

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Boisjoly.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3530

En ce qui concerne les pourvoies?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

3535

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Bien, les pourvoyeurs peuvent continuer leurs activités de chasse et de pêche. Donc en ce sens-là, il n'y a pas d'impact notable. Même qu'on peut dire que le statut de réserve de biodiversité pourrait être une certaine forme de notion d'appel pour la publicité de ces pourvoies-là.

3540

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

OK. Toujours dans le PR2, les commentaires qui vous ont été fournis par les tables, comment le MDDEP entend concilier l'intention d'un pourvoyeur de développer le tourisme hivernal basé sur la motoneige et l'exigence d'un plan de conservation qui apparemment interdirait une activité qui implique le passage de véhicules motorisés?

3545

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3550

Vous voulez dire, si le ministère serait en accord avec le développement du tourisme hivernal dans une réserve de biodiversité axé sur la motoneige?

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3555

Oui.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3560

Bien, s'il y a des sentiers existants, le ministère verrait pas nécessairement de problème.

C'est sûr qu'advenant une utilisation très fréquente et le constat de problèmes, par exemple de pollution, il pourrait y avoir un ajustement en ce sens-là dans la réglementation.

3565

Mais a priori, s'il y a des sentiers existants, et que ça n'implique pas du déboisement, des choses comme ça, c'est considéré comme déjà une activité existante dans l'aire protégée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3570

Êtes-vous au fait s'il y a effectivement des sentiers existants pour la motoneige qui se rendent jusqu'au lac Plétipi?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3575

Bien, comme vous pouvez le constater sur la carte précédente ici, c'est des sentiers qui ont été en fait transmis par le pourvoyeur ici, mais c'est des sentiers hors piste non balisés, donc on peut pas vraiment les caractériser de sentiers de motoneige tels que la plupart des gens le conçoivent.

3580

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Madame Otis, est-ce que vous travaillez de concert avec la pourvoirie qui est située au lac Plétipi, pour justement aller de l'avant avec un tourisme hivernal?

3585 **PAR Mme KARINE OTIS:**

Non monsieur le Président, parce que les ATR travaillent avec les pourvoires qui sont membres de l'Association des pourvoires de la Côte-Nord ainsi que de la Fédération des pourvoires du Québec.

3590

Ce n'est donc pas toutes les pourvoires de la Côte-Nord qui en sont membres. De plus, pour ce qui est du tourisme hivernal, principalement de la motoneige, on axe nos interventions sur la TQ-3 qui longe le littoral et qui va pas dans l'arrière-pays, et surtout pas si loin dans l'arrière-pays.

3595

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Lorsque vous parlez de TQ-3, j'imagine que c'est Trans-Québec numéro 3?

3600

**PAR Mme KARINE OTIS:**

Exactement. Donc c'est le tracé, c'est la route pour les véhicules hors route.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3605

Merci. Monsieur Bergeron.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3610

Oui. Alors en lien avec la Réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches, il est indiqué qu'une combinaison avec la Réserve de biodiversité projetées des Montagnes-Blanches, cent pour cent (100 %) des objectifs de représentativité de l'ensemble physiographique des buttes du lac Plétipi serait atteint.

3615

Quand comptez-vous confirmer le statut permanent de la Réserve projetée des Montagnes-Blanches?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3620

La Réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches fait partie du processus parallèle dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, donc par le même processus qui a lieu ici, suite aux consultations, selon les négociations pour les agrandissements s'il y a lieu, le statut sera attribué. Donc il y a pas de date fixée.

3625 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

OK, dans le contexte que vous disiez tout à l'heure, madame Bernard, vous vous préparez pour des aires protégées pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean?

3630 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Tout à fait.

3635 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Merci. Est-ce que le ministère entend procéder à des inventaires pour connaître la présence d'espèces rares, vulnérables ou menacées?

3640 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Sous forme de partenariat, comme par exemple avec l'organisme FloraQuebeca, à chaque année, on inventorie différentes réserves de biodiversité.

3645 Comme par exemple cette année, c'est pas encore fixé, mais on pense peut-être pouvoir visiter la Réserve de biodiversité Paul-Provencher. Bien sûr, c'est des bénévoles, on défraie une partie des coûts, mais c'est des gens qui sont pas payés pour faire ça, donc on peut pas nécessairement les transporter par hydravion, donc ça reste des réserves plus facilement accessibles.

3650 Mais c'est l'objectif du ministère, en fonction des moyens disponibles, de procéder à une acquisition de connaissances, autant floristiques que fauniques, dans les territoires.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3655 Je comprends de votre réponse que vous envisagez à court, moyen terme, pour ce qui est de la Réserve projetée de Paul-Provencher, il faut comprendre que là, comment dire, on porte notre attention plutôt pour le lac Plétipi, est-ce que vous avez un échéancier pour ce qui est d'un inventaire pour le lac Plétipi?

3660 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Non. Comme j'ai déjà mentionné, les inventaires, ça demande énormément de ressources et présentement, il faut plus y aller avec des partenariats.



3665           Donc, ça limite un peu les activités dans ce sens-là.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3670           Merci. Une question de curiosité!

          Qu'est-ce qui explique que certains brochets du lac Plétipi présentent une coloration bleutée?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3675           C'est une excellente question.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3680           Dont on voudrait la réponse.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3685           C'est probablement les caractéristiques uniques des qualités de l'eau de la rivière aux Outardes. Le pourvoyeur de la Pourvoirie du lac Plétipi pourrait vraiment nous répondre à cette question.

          Ce qui serait fort intéressant d'entendre sa réponse d'ailleurs.

3690           **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

          Est-ce qu'on a des brochets qui seraient éventuellement albinos?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3695           Bien en fait, par leur éloignement, peut-être que c'est des brochets qui sont en train d'évoluer vers une autre espèce, c'est possible. Non, c'est des farces!

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3700           C'était une curiosité de la Commission, compte tenu que vous aviez présenté les photos aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3705

C'était parce que j'étais pour aller faire un petit tour du côté du MRNF, voir au niveau de la faune, est-ce que c'est possible?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

3710

Oui, c'est possible, ça dépend de la physicochimie de l'eau. Dans le fond, il y a peut-être une concentration, une teneur en minéraux quelconque qui fait que les poissons ont cette coloration-là, mais je pourrais pas vous dire, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3715

Autrement dit, il y a pas eu d'analyse de l'eau, des qualités physicochimiques de l'eau?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

3720

Non, je peux pas vous dire avec exactitude la cause de ce phénomène.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3725

Donc ça restera un mystère jusqu'à ce que vous alliez au fond des choses!

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

3730

Je peux peut-être faire une petite recherche, là, voir qu'est-ce que c'est exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, c'est pas nécessaire, madame Heppell.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3735

C'est pas nécessaire, comme je vous dis, c'est juste une question de curiosité.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3740

Puis je tiens à préciser qu'en fait, cette photo-là, c'est pour faire un clin d'œil au pourvoyeur qui tenait absolument qu'on parle de la coloration bleutée des brochets du lac Plétipi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3745

Et j'imagine que pour lui, c'est un élément de vente?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3750

Possiblement.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3755

Alors un peu plus sérieusement! Un comité de gestion impliquant les pourvoyeurs pourrait être mis sur pied afin de participer à un plan d'action identifiant les priorités de gestion pour cette aire protégée.

3760

Qui ferait partie de ce comité de gestion? Actuellement, est-ce que le ministère a déjà identifié certaines priorités de gestion? À la lueur des informations que vous détenez sur cette réserve de biodiversité, quelles pourraient être ces priorités de gestion?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3765

Bien sûr, ces priorités-là devraient être établies avec les pourvoyeurs et les utilisateurs du territoire, mais déjà dans les discussions qu'on a eues, les pourvoyeurs ont notamment mentionné des études sur les populations de poissons du lac, sur la bathymétrie du lac.

Le caribou forestier est très peu connu dans cette région-là.

3770

Donc des acquisitions de connaissances essentiellement axées sur la faune de la Réserve de biodiversité du lac Plétipi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3775

Donc par le biais du pourvoyeur?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3780

Oui, tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3785 Mais si le pourvoyeur fait des inventaires, ou encore fait des recherches sur la qualité de l'eau, ça coûte des sous, donc est-ce que c'est le pourvoyeur qui assume seul cette entièreseté des dépenses?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3790 Je tiens à corriger, c'est pas par le biais du pourvoyeur, mais ça pourrait être dans les priorités du pourvoyeur d'insérer ça dans le plan d'action. Et ce sera à nous de voir si le plan d'action est réaliste, réalisable, et dans quelle échelle de temps.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3795 Donc à l'heure actuelle, il y a eu aucune identification de priorités de gestion qui a été mise de l'avant?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3800 Non, parce qu'on attend vraiment de s'asseoir avec les partenaires de gestion pour établir – on veut pas établir les priorités de gestion seul de notre côté, on veut vraiment travailler ensemble.

Et comme le comité n'est pas encore créé, il y a pas encore de priorités de gestion.

3805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boisjoly. Monsieur Bergeron.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3810 Oui, merci monsieur le Président.

3815 Alors vous dites que les agrandissements proposés pour la protection des paysages et du bassin versant du lac Matonipis ne sont pour l'instant pas considérés, en raison de la présence de titres miniers actifs.

Vous nous avez informés tout à l'heure que vous faites une veille, est-ce que vous avez un échéancier ou quand croyez-vous être en mesure de procéder à cet agrandissement-là?

3820

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Les titres miniers peuvent être renouvelés, et selon ce que nous disait monsieur Hurtubise, je crois, précédemment, hier, il semble y avoir un intérêt réel pour ces titres miniers là. Donc tant qu'il y a les titres miniers, on peut pas.

3825

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Donc vous êtes dépendant du maintien des titres miniers actifs?

3830

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Tout à fait.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3835

Merci. On revient aux éléments de connectivité!

Quelles seraient les superficies des secteurs d'intérêt pour la connectivité?

3840

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Je n'ai pas les superficies ici et personnellement, je vous dirais que comme c'est des secteurs d'intérêt, des études plus poussées seraient nécessaires pour vraiment s'arrêter sur des superficies qui seraient pertinentes. Parce que dire des chiffres présentement, je crois que c'est prématuré.

3845

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3850

Pourquoi la protection en tout ou en partie de ces secteurs n'est-elle pas envisagée, d'autant plus que ces secteurs pourraient procurer un double avantage pour les connectivités et la protection du bassin versant minimal?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3855

C'est des considérations qui pourraient être prises en compte lors de l'identification des territoires d'intérêt pour l'atteinte du douze pour cent (12 %).

3860 Mais un élément important, je crois, est la connaissance des occurrences de caribous qui pourrait nous aider à cibler des secteurs, des configurations de corridors de connectivité dans cette région-là.

Donc on attend peut-être, ce serait pertinent d'avoir toutes les données avant de prendre une décision en ce sens.

3865 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Donc connaissance du caribou forestier, merci.

3870 Toujours auprès du MDDEP, le gain que les agrandissements fournissent au ratio idéal est très faible; celui-ci passe de six (6) fois à cinq (5) fois le ratio idéal, pourquoi les agrandissements à l'est et au nord ne sont-ils pas faits en fonction de réduire davantage cet écart par rapport au ratio idéal, en particulier si aucune contrainte ne semble restreindre la possibilité d'agrandissement?

3875 Dans le contexte où vous disiez qu'une aire protégée, idéalement, doit être ronde?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

3880 Bien, dans ce cas-ci, étant donné la superficie de l'aire protégée, le noyau de conservation est somme toute quand même assez important, et, bien, vouloir faire une aire protégée parfaitement ronde, c'est beau, c'est un élément important en théorie, mais en pratique, c'est relativement impossible de faire une aire protégée parfaitement ronde, donc on doit s'adapter aux réalités terrains.

3885 On parle quand même d'une aire protégée qui va approcher les deux mille kilomètres carrés (2000 km<sup>2</sup>), c'est très considérable, et qui est d'une forme quand même assez compacte.

3890 Il faut dire que le ratio périmètre-superficie est grandement influencé aussi par, si je peux m'exprimer ainsi, la dentelle des contours; et dans ce cas-ci, comme on a suivi beaucoup de ruisseaux pour certains agrandissements, il y a quand même un effet de bordure, pas un effet de bordure, mais un périmètre important qui pourrait être, si on généralise la bordure, le ratio changerait énormément pour très peu de changements en superficie.

Je sais pas si c'était clair!

3895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En lisant les verbatims, on va voir si c'était clair ou non. Si c'est pas clair, il y aura une question.

3900 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Nos analystes nous disent que c'est bon.

3905 Toujours au MDDEP! Alors deux (2) refuges biologiques sont situés à proximité immédiate de la réserve de biodiversité projetée, quelle serait la différence entre ces deux (2) statuts?

Pourquoi ne pas intégrer ces refuges à la réserve?

3910 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Bien en fait, les refuges biologiques, dans certains cas, sont reconnus comme aires protégées, donc qu'ils soient intégrés à la réserve ou juxtaposés, les deux (2) remplissent leur rôle respectif d'aire protégée.

3915 Dans certains cas d'ailleurs, il y a des refuges biologiques, il y a des écosystèmes forestiers exceptionnels qui sont inclus dans les aires protégées.

3920 En fait, c'est tout à fait possible; pour nous, ça fait pas beaucoup de différence, à part que ça pourrait engendrer des gains dans la gestion, mais dans ce cas-ci, on n'a pas vu...

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Vous n'avez pas considéré que vous pourriez intégrer le territoire avec ça?

3925 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Non, pas dans ce cas-ci.

3930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boisjoly.

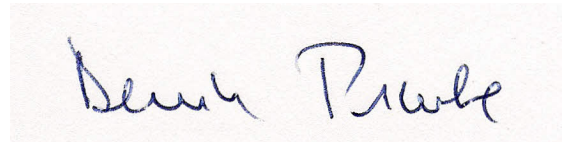
3935            Donc tel que je le disais à mon collègue, nous allons arrêter et on va continuer demain  
après-midi à treize heures trente (13 h 30).

---

3940            SÉANCE AJOURNÉE AU 15 DÉCEMBRE 2011 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

---

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office  
que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3945            

DENISE PROULX, s.o.

3950